31e ANNÉE — T. XLVI

N° 1056 — 20 novembre 1949



LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS

MAISON DE LA BONNE PRESSE
5, rue Bayard, Paris-8e
Chèques postaux · Paris Compte n° 1668

Le numéro : 20 francs

Abonnements { Un an : 480 francs / Six mois : 250 francs

QUESTIONS ACTUELLES

LA CRISE MINISTÉRIELLE EN FRANCE (1)

III -- La tentative René Mayer

M. René Mayer, président du Conseil désigné

Dans la soirée du 17 octobre, aussitôt après avoir reçu la démission de M. Jules Moch, M. Vincent Auriol a commencé de nouvelles consultations, en vue de résoudre la crise. Tour à tour, M. Robert Schuman et M. Georges Bidault se sont recusés. M. de Menthon, également pressenti, le lendemain, a décliné l'offre du président de la République. Le président du groupe parlementaire du M. R. P. a déclaré à cette occasion :

M. Vincent Auriol m'a demandé si moi-même ou l'un de mes amis du M. R. P. pouvions nous efforcer de dénouer dès ce matin la crise. Je lui ai répondu que, dans les conditions actuelles, cela me paraissait impossible.

A midi, M. René Mayer, radical, se voyait offrir la mission de former le gouvernement.

Profondément attaché au maintien de la coalition gouvernementale, précisait-il aux journalistes, j'ai indiqué au président de la République que l'homme qui a dirigé depuis plus d'un an cette coalition était le plus qualifié pour la faire vivre. C'est dans cette intention que je vais insister auprès de M. Queuille pour qu'il veuille bien envisager de former le nouveau gouvernement.

Peu après, le député de Constantine se rendait à l'Elysée pour faire savoir à M. Vincent Auriol que M. Queuille ayant répondu négativement, il acceptait en principe de constituer un Cabinet, mais qu'il rendrait une réponse définitive après avoir procédé aux consultations d'usage.

M. le président Queuille, malgré mon insistance et celle du président Herriot, déclarait-il, ne s'est pas laissé convaincre. Mais il m'a donné des encouragements précieux. Il m'a promis son concours et même, dans le cas où j'obtiendrais l'investiture, il a accepté de prendre un poste dans mon gouvernement.

M. René Mayer a aussitôt commencé ses consultations. Il a conféré avec les délégations des différents groupes parlementaires, avec MM. Paul Reynaud, Mendès-France et les présidents et rapporteurs généraux des Commissions des Finances des deux Assemblées. A l'issue de sa réunion du 18 octobre, le groupe socialiste publiait un communiqué confirmant « sa fidélité à la déclaration ministérielle adoptée par la majorité constitutionnelle de l'Assemblée nationale, et dont il n'a pas dépendu de lui qu'elle se réalise dès à présent dans l'action gouvernementale ».

Le président du Conseil « pressenti », jugeant, après ses consultations, que la situation apparaissait favorable à la constitution de son ministère, a donné son acceptation au président de la République dans l'après-midi du 19 octobre, moins de vingt-quatre heures après avoir accepté la mission de rechercher les moyens de dénouer la crise. Il a fait, en quittant l'Elysée, la déclaration suivante :

Dans l'entretien que vient de m'accorder le président de la République, j'ai pu lui apporter mon acceptation et il m'a désigné pour demander demain à l'Assemblée nationale l'investiture de président du Conseil. Les conversations que j'ai eues hier m'ont donné l'espoir de pouvoir, dans la déclaration d'investiture et dans le débat qui précédera le vote, trouver l'accord sur les points principaux de l'action gouvernementale de demain et une large majorité républicaine.

Le jeudi 20 octobre, l'Assemblée nationale était à nouveau convoquée pour discuter de l'investiture de M. René Mayer, président du Conseil désigné. M. Edouard Herriot, qui présidait, lut, suivant l'usage, d'abord la communication du président de la République informant l'Assemblée

(1) *La D. C.* a donné un premier dossier de cette crise ministérielle dans son numéro du 6. 10. 49, col. 1411.

de la démission de M. Jules Moch et de la désignation de M. René Mayer ; puis, la lettre de celui-ci demandant la convocation de l'Assemblée pour lui soumettre le programme et la politique du Cabinet qu'il se proposait de constituer, et faire appel à sa confiance.

La déclaration ministérielle du président du Conseil désigné [1]

M. René Mayer, *président du Conseil désigné.* Mesdames, messieurs, je viens solliciter aujourd'hui, de vos suffrages, l'investiture que nos institutions invitent le président du Conseil désigné à obtenir de l'Assemblée nationale.

Je voudrais également que, des débats qui précèderont votre vote, il ressorte clairement la ferme volonté des groupes et des personnalités qui auraient déterminé sur mon nom une majorité au sein de cette Assemblée de constituer sans retard le gouvernement pour la formation duquel M. le président de la République m'a fait l'honneur de m'inviter à me présenter devant vous.

Depuis le 6 octobre, la France n'a plus de gouvernement. Pour préserver le prestige de nos institutions et de nos assemblées, le débat qui va s'ouvrir doit être clair, car cette situation ne saurait se prolonger sans que le pays demande les raisons pour lesquelles une majorité républicaine qui, depuis plusieurs années, a présidé avec ténacité à notre relèvement, deviendrait, tout à coup, incapable de poursuivre la route qu'elle s'est tracée.

J'ajoute que, dans les circonstances internationales présentes, l'absence prolongée de gouvernement risque de rendre plus difficiles les prises de positions nécessaires, notamment en ce qui concerne les négociations d'une extrême importance pour notre pays qui sont en cours ou qui doivent commencer à Paris, dès la fin du présent mois.

D'autres gouvernements prennent des décisions. Nos propositions sont attendues ; elles doivent s'efforcer de parer aux effets d'une tempête monétaire qui a secoué le monde sans que la France en soit responsable. Il est urgent qu'un gouvernement se mette au travail. Assurés de votre confiance, majorité et gouvernement, dans une volonté commune, auront pour souci principal de préserver et de poursuivre l'œuvre de stabilisation de la monnaie et l'accroissement de la production, d'encourager les progrès techniques qui peuvent améliorer le niveau de vie de la nation, de garantir le pouvoir d'achat du franc, d'atteindre les objectifs d'une politique tout entière dirigée vers le redressement définitif de notre pays.

La déclaration que vous attendez de moi sera brève.

Sur tous les éléments techniques de la situation, nous connaissons les points de vue des divers groupes de la majorité ; ils ont été exposés, confrontés, éclaircis par notre collègue Jules Moch, avec une lucidité, une décision et un courage auxquels, après vous, je rends hommage. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.*)

Je m'efforcerai donc de tracer les traits généraux, les lignes de force de l'action que j'ai la volonté d'entreprendre demain si vous m'investissez de votre confiance. Vous connaissez l'esprit dans lequel je compte aborder, en ce cas, ma tâche : dépouillé de toute pensée doctrinale, sans autre souci que la ferme volonté de concilier toujours notre idéal de progrès social avec les nécessités financières inéluctables de l'heure.

Salaires et prix.

La question des salaires et des prix n'est pas un problème à part, ni susceptible de recevoir une solution induscutable et définitivement valable. Une saine politique financière et monétaire est la seule voie par laquelle on puisse ajuster le pouvoir d'achat des salaires si le régime fiscal est conçu de façon à répartir l'impôt sur des bases véritablement équitables, si les dépenses publiques et les charges assurent par ailleurs une distribution démocratique du revenu national et le maximum d'emploi possible à un moment donné.

Cet ajustement est une œuvre continue, perpétuelle, qui exige souvent le courage des gouvernants, toujours la patience des gouvernés. C'est là l'œuvre réelle de stabilisation, celle qui semble ne jamais finir, mais qui seule peut assurer aux épargnants la sécurité de leur avoir, qui rend à l'employeur le goût d'entreprendre, qui donne au travailleur la seule certitude véritable d'un niveau de vie meilleur.

Formulée dès la Libération, entreprise pendant trois années de pénurie, continuée et consolidée par le gouvernement du président Queuille, à l'action persévérante duquel je tiens ici à rendre un hommage public. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur de nombreux bancs à droite.*)

... c'est cette œuvre de stabilisation que j'entends poursuivre, car elle est à la base de l'accord fondamental de la majorité républicaine.

La situation économique du pays montre que la première période de l'après-guerre a pris fin ; les grandes pénuries ont disparu, des modifications profondes de notre économie s'esquissent et nécessitent une transformation dans la méthode de détermination des salaires. La plupart des prix ont été libérés du régime de la taxation. La fixation autoritaire des salaires doit faire place désormais à la libre discussion entre employeurs et salariés des conventions collectives de travail. L'abaissement de nos prix de revient exige que les améliorations de rémunération qu'elles pourraient prévoir soient liées à l'accroissement de la productivité.

Le droit de grève.

Une législation doit intervenir rapidement pour organiser l'arbitrage obligatoire dans le secteur privé de l'économie, prévenir les conflits collectifs du travail et assurer la correcte application de ces conventions.

Quant au secteur public, une préoccupation hante de nombreux esprits. Est-il possible de combiner les principes de la Constitution touchant la grève avec la nécessité de maintenir intacts et l'autorité de l'Etat et le fonctionnement des services essentiels à la vie de la nation ?

Il n'est pas concevable qu'on voie se mettre en grève certaines catégories d'agents publics dépositaires de l'autorité de l'Etat ou dont l'action est essentielle à la sécurité de la vie humaine. Si la grève reste pour d'autres licite, conformément aux principes de la Constitution, elle doit être réglementée... et surtout précédée par des tentatives de conciliation organisée et par une décision formulée par la majorité des intéressés dans un referendum à bulletin secret. (*Applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*)

La prime exceptionnelle.

Ces conventions collectives de travail, nous voulons qu'elles interviennent le plus tôt possible. Mais vous savez que l'actualité commande de résoudre le problème posé par la situation des salariés dont la condition est particulièrement défavorisée par suite des hausses saisonnières récentes ou du chômage partiel dû notamment aux restrictions d'énergie.

Je me rallie à l'institution d'une prime exceptionnelle, unique, de trois mille francs, une fois donnée, pour les raisons et dans les conditions qui vous ont été exposées à cette tribune par M. Jules Moch et qui ont rencontré l'accord de l'Assemblée nationale. Le fait que cette prime se situe en dehors de toute la règlementation actuelle des salaires est la garantie de son caractère exceptionnel.

---

(1) *Journal Officiel* (Débats parlementaires, Assemblée nationale) du 21 octobre 1949, p. 5884-5886, Les sous-titres sont de *la D. C.*

L'action sur les prix.

L'octroi d'une prime exceptionnelle aux salariés défavorisés, le retour aux conventions collectives de travail ne seraient qu'un leurre pour les masses laborieuses et qu'une nouvelle aventure pour la nation si n'étaient poursuivies une politique économique cohérente et une saine gestion financière.

Le rapport de la masse des impôts et des cotisations sociales au revenu national en France est comparable à celui que l'on relève dans d'autres pays dont l'équipement industriel et la productivité sont très supérieurs. Cette comparaison explique l'un des traits fondamentaux du problème français.

Nos institutions sociales se sont développées plus vite que notre relèvement économique n'a suivi.

Une anticipation généreuse est d'ailleurs nécessairement le fait de toute réforme sociale profonde comme celles que la France a connues depuis la Libération.

Il faut, maintenant, promouvoir et améliorer notre équipement ; ainsi l'accroissement de notre revenu et de notre capital national permettra de supporter plus facilement la charge d'institutions dont le principe et les bienfaits qu'elles assurent ne peuvent être mis en cause, mais dont l'administration et les méthodes doivent être sans cesse améliorées avec le souci d'économie et de répression des abus.

Nous poursuivrons une action vigilante sur les prix industriels partout où les bénéfices sont excessifs.

Le moyen le plus énergique de limiter les profits dans l'intérêt du consommateur est la libération des échanges avec l'extérieur, amorcée il y a peu de temps, conforme à nos engagements internationaux et qui permettra la confrontation de nos prix avec les prix de l'étranger. L'ère des profits faciles est close : l'effort qu'hier les industriels étaient contraints de faire pour trouver des approvisionnements, ils doivent l'appliquer aujourd'hui à une meilleure organisation des usines, à une productivité accrue du travail et à la recherche des débouchés. C'est dans cet esprit que les ententes industrielles doivent être réglementées par la loi afin d'éviter toute coalition pour le soutien de prix trop élevés ou la rétention de stocks excessifs. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs à droite.*)

Quant aux prix agricoles, le but à atteindre est la stabilité aussi grande que possible du revenu des agriculteurs, à un niveau qui donne à nos populations rurales un pouvoir d'achat digne de leurs efforts et leur assure la possibilité de demeurer des clients de l'industrie et du commerce. Cette stabilité est, en outre, la condition indispensable pour que les producteurs français acceptent de souscrire avec l'étranger et puissent honorer des contrats à long terme, seul moyen de réaliser l'exportation des produits de notre sol, aussi nécessaire à l'expansion de notre agriculture qu'à l'équilibre de notre balance des comptes.

L'équilibre financier.

Je n'oublie pas, en effet, l'échance de 1932, exportations agricoles, exportations industrielles, exportations invisibles et ressources du tourisme, tout doit être mis en œuvre pour qu'à l'expiration de l'aide Marshall, nous puissions payer par le fruit de notre seul travail les importations accrues que nécessitera un niveau économique élevé.

Si la situation économique de notre pays demeure bonne dans l'ensemble, la situation financière est plus préoccupante. Le vote rapide de la loi des maxima doit mettre à brève échéance un terme à ces préoccupations en assurant l'équilibre réel de tous les comptes publics pour l'année 1950.

Cet équilibre exigera de nouveaux efforts, de nouveaux sacrifices à répartir également entre tous :

Economies administratives liées à des réformes profondes que l'opinion a sans doute tort de considérer comme une panacée, mais qu'elle a raison de réclamer avec insistance. Ces nouvelles économies devront compenser, au moins pour partie, l'octroi aux fonctionnaires de la tranche de reclassement promise pour le 1er janvier 1950 ;

Vote rapide du statut des entreprises publiques permettant les réformes internes des sociétés nationalisées. Des mesures d'assainissement et d'économie dans leur gestion sont impérieusement nécessaires, car la trésorerie de l'Etat ne peut supporter sans peine les ponctions que lui font subir les déficits permanents aux causes desquels il faut s'attaquer ;

Lutte contre la fraude fiscale qui trouble la répartition des charges voulue par le législateur, qui entretient un sentiment d'injustice dans toutes les classes sociales et prive l'Etat des moyens normaux de lutte contre l'inflation.

Il restera alors à équilibrer les budgets d'équipement et de reconstruction. Le problème se pose en termes simples : ou bien il nous faudra trouver les ressources nouvelles, fiscales au besoin, nécessaires au financement de ces dépenses sans inflation, ou bien il nous faudra diminuer considérablement les crédits prévus, arrêter des chantiers et des entreprises entières, accroître par là le chômage, ralentir encore le rythme déjà trop lent de la reconstruction de nos villes sinistrées, perdre en partie l'espoir dans l'avenir, que représente notre effort d'équipement, jusqu'à présent poursuivi en dépit d'innombrables difficultés. C'est dire l'importance de l'enjeu que représentent pour la France, en 1950, l'équilibre de ses finances et la restauration du crédit public.

Une politique d'apaisement.

L'ampleur des problèmes qui nous attendent et tant d'efforts exigent une unité qui implique un large regroupement des Français attachés à leurs libertés, à toutes leurs libertés, qu'il s'agisse de la liberté de conscience, dont la laïcité est l'expression, ou de la liberté religieuse, dont l'exercice effectif a posé récemment, dans l'enseignement, les graves problèmes que nous connaissons.

Une politique d'apaisement s'impose aussi dans d'autres secteurs. Je songe à ces mesures d'amnistie et de clémence, déjà étudiées par le précédent gouvernement. Il y a des fautes inexpiables, pour lesquelles aucune atténuation à la juste rigueur des lois n'est concevable ; mais il y a aussi des égarés, des jeunes, auteurs d'infractions de gravité moindre, victimes malheureuses d'influences coupables, auxquels il convient de permettre, sous certaines conditions, le retour à une vie civique et professionnelle normale.

L'Union française et l'Indochine.

L'Union française, initiative hardie et généreuse des constituants, doit permettre entre les civilisations qu'elle relie un échange fécond et créateur. Pour qu'elle devienne une réalité vivante, il nous faut apporter aux pays d'outre-mer l'équipement industriel et agricole, l'éducation et la culture, sans lesquels ils ne peuvent prendre la place qui leur est promise. Un immense effort d'organisation et de création nous est ainsi imposé. Continent du siècle qui vient, l'Afrique offre à une économie progressive des ressources illimitées ; leur exploitation rationnelle exige des recherches, des capitaux, des techniciens, des médecins, des professeurs. Au sein d'une Afrique du Nord prospère, l'Algérie offre le spectacle, dans le cadre de ses institutions nouvelles, d'une vie politique ordonnée qui justifie leur hardiesse : il nous appartient de poursuivre le succès de cette expérience en hâtant l'œuvre d'industrialisation et de scolarisation.

Je dois maintenant évoquer le douloureux problème de l'Indochine, et je tiens d'abord à rendre hommage au courage des soldats et de tous les Français qui poursuivent là-bas notre œuvre, dans la dure et tragique épreuve dont tous nous voulons la fin, mais dont la France ne porte en rien la responsabilité. (*Applaudissements à gauche, au*

centre et à droite.) Il appartient au gouvernement français de poursuivre avec le gouvernement constitué par S. M. l'emepreur Bao Daï et le concours du Parlement, l'application rapide, loyale et précise des accords du 8 mars. Comme l'a écrit M. le président de la République, président de l'Union française, dans la lettre qu'il a adressée le 27 juillet dernier à S. M. Bao Daï, avec l'accord du gouvernement, « le conflit armé, prétendument déclenché pour la réalisation de revendications nationales, n'a plus d'objet. La paix ardemment souhaitée, aussi bien par le peuple du Viet-Nam que par la France, est entre les mains du peuple vietnamien, et de lui seul ». L'empereur Bao Daï peut donc rechercher, avec le concours de la France, toutes les mesures compatibles avec la position du Viet-Nam dans l'Union française, et susceptibles d'assurer une suspension des hostilités.

La situation internationale.

La position de la France dans la difficile conjoncture internationale d'aujourd'hui, comme celle des autres nations d'Europe, est dominée par les problèmes que pose l'arme atomique.

La disparition du monopole atomique des Etats-Unis d'Amérique n'a pas surpris ceux qui, depuis quelque temps, étaient parvenus à la conviction que le secret atomique n'existait plus. Mais la question que se posent nos concitoyens est de savoir si, de ce fait, la paix se trouve consolidée ou la guerre rapprochée. L'humanité parviendra-t-elle à relever le défi que, par ses découvertes, elle s'est jeté à elle-même ? Les hommes sauront-ils s'élever suffisamment au-dessus de leur condition morale présente pour se protéger des risques que la recherche et le savoir ont fait naître pour l'espèce humaine ? Si nous avons foi dans les destinées de l'homme, nous devons tout faire pour que le danger de conflagration mondiale recule, grâce au contrôle international de l'énergie atomique.

En attendant que l'Organisation des Nations Unies devienne l'instrument pleinement efficace d'une paix universelle à laquelle aspirent tous les peuples, nous devons transformer en garanties précises de sécurité les clauses des accords et du pacte que nous avons signés. Dans l'organisation européenne, dans celle de l'Atlantique, la France obtiendra la place que justifient son importance politique, économique et stratégique, sa population, les traditions de sa culture. Elle peut, en poursuivant ses efforts, jouer parmi les nations européennes, réunies à Strasbourg, un rôle essentiel, prendre la tête du mouvement européen et aborder, dès lors, sur son plan véritable, le problème de l'Allemagne.

En effet, dans l'Europe d'aujourd'hui, nous retrouvons l'Allemagne, coupée en deux par sa défaite, mais toujours proche et parfois mystérieuse. L'un des principes de notre politique étrangère doit être une volonté d'entente avec une Allemagne démocratique. Nous souhaitons que telle soit l'Allemagne occidentale, régie par la Constitution de Bonn, et dont le relèvement économique peut apporter à l'Europe un précieux concours, s'il demeure orienté vers la collaboration pacifique à une communauté nouvelle. Mais les leçons de l'expérience ne peuvent que nous inciter à la prudence, et notre devoir demeure de suivre de près l'évolution de la situation allemande comme d'utiliser à bon escient, en plein accord avec nos Alliés, les instruments de contrôle dont nous disposons.

Restauration de l'autorité de l'État.

Telles sont, Mesdames et Messieurs, les tâches si diverses, nobles, dont aucune n'est aisée, et qui s'imposeront, demain, à l'action du gouvernement.

La restauration de l'autorité de l'Etat, dont on parle beaucoup et dont la nécessité s'est fait trop souvent sentir, exige d'abord que le pays jouisse d'une bonne administration. Celle-ci doit être à chaque instant animée par un gouvernement fortement lié dans les membres qui le composent par un sentiment de solidarité fait d'amitié véritable.

Puisons, pour nous encourager dans notre tâche, un réconfort dans la santé de l'esprit public de notre pays. Notons le calme avec lequel il supporte une crise politique trop longue, tout en se prononçant, lors de consultations électorales toutes récentes, avec une parfaite sagesse. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Proclamons notre amour exclusif de notre patrie, de cette France appauvrie, mais dont les ressources matérielles demeurent considérables, dont les enfants augmentent chaque jour en nombre et qui reste profondément attachée à la sauvegarde de l'homme et à la liberté de l'esprit.

Eloignés de tout conformisme totalitaire, résolus à défendre les principes sacrés sur lesquels reposent nos institutions républicaines, prenons conscience de nos devoirs impérieux, dont le premier est de dire, à un pays qui en est digne, la vérité.

Si vous m'honorez de vos suffrages, vous savez que vous placerez votre confiance dans un homme incapable de la farder, qui n'a point l'habitude de fuir les responsabilités et avec une majorité n'excluant aucun républicain, n'a d'ambition que de continuer, jour après jour, à travailler de toutes ses forces et de tout son cœur pour le salut de la patrie. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs à droite.*)

A travers les débats

Au cours des débats qui ont suivi la lecture de la déclaration ministérielle, M. Charles Lussy a exprimé les réserves des socialistes, très divisés, et cependant décidés, après de longues hésitations, à voter l'investiture ; M. Jacques Duclos a renouvelé les menaces communistes, et M. de Menthon a posé d'importantes questions au nom de son groupe.

Toujours l'enseignement libre.

Comme lors de la séance d'investiture de M. Jules Moch, le président du groupe M. R. P., s'adressant au président du Conseil désigné, a demandé le respect de la liberté de l'enseignement :

Nous tenons au respect des libertés essentielles — et la liberté scolaire, sans obstacle d'aucun ordre, est de celles-là. J'ai cru entendre dans votre déclaration que telle était aussi votre volonté.

Après lui, M. Guy Petit, de l'Action paysanne, intervenant dans le même sens, s'est écrié :

Comment recevrez-vous l'an prochain, dans des locaux scolaires insuffisants, un contingent d'écoliers grossi d'un million ? N'est-ce pas le moment pour vous de régler le problème que pose l'enseignement libre ?

Dans sa réponse aux différents orateurs, M. René Mayer a fort prudemment demandé, à propos du problème scolaire, qu'on lui donne « acte du fait qu'il en a parlé, lui, avant d'être questionné ».

Le scrutin d'investiture.

La motion d'investiture, déposée par M. Delcos, président du groupe radical, est mise aux voix par M. Herriot. Voici l'analyse du scrutin :

Votants	524
Majorité constitutionnelle	310
Pour l'adoption	341
Contre	183

La majorité constitutionnelle étant atteinte, l'investiture est accordée.

ONT VOTE POUR :

134 *M. R. P.* sur 151.
98 *S. F. I. O.* sur 99 (M. Naegelen étant absent par congé).
41 *radicaux-socialistes* et apparentés sur 48, dont MM. Giacobbi et Daladier.
12 *U. D. S. R.* sur 13.
9 *Union démocratique indépendante* sur 11.
Les 13 *indépendants d'outre-mer.*
18 *républicains indépendants* sur 23.
10 *Action paysanne* sur 13.
3 *P. R. L.* sur 32 : MM. Félix, Montel et de Moustier.
1 ex-*R. P. F.* : M. Babet.
2 *non-inscrits* : MM. Betolaud et Maurice Petsche.

ONT VOTE CONTRE :

Les 167 *communistes*, les 8 *progressistes* et les 6 *Rassemblement démocratique africain* (apparentés progressistes).
1 *non-inscrit* (ex-communiste) : M. Moktari.
1 *M. R. P.* : M. d'Aragon.

SE SONT ABSTENUS VOLONTAIREMENT :

28 *P. R. L.*
15 *Action démocratique sociale* (R. P. F.).
5 *républicains populaires indépendants* (apparentés R. P. F.).
12 *M. R. P.*, dont les abbés Pierre et Gau.
5 *radicaux-socialistes* : MM. Badie, Bégouin, Chaban-Delmas, Godin, Ramonet.
5 *républicains indépendants*, dont M. Paul Reynaud.
2 *Action paysanne* : MM. Guy Petit et Mazel.
2 *non-inscrits* : MM. Buyneel et Derdour.
1 *Union démocratique indépendante* : M. Lécrivain-Servoz.

Enfin, 20 députés, pour des raisons diverses, (congé, maladie, mission ou condamnation) n'ont pas participé au scrutin.

M. René Mayer, président du Conseil investi

Au cours de la deuxième phase de la formation du gouvernement, celle du choix de l'équipe ministérielle, M. René Mayer devait connaître les mêmes obstacles, tout aussi importants bien que d'origine différente, qu'avait rencontrés son prédécesseur, M. Jules Moch. Les réticences manifestées par les socialistes au moment de se prononcer sur le nom et le programme gouvernemental du président du Conseil désigné ne se sont pas atténuées lorsqu'ils ont eu à répondre aux offres de participation que leur fit le président du Conseil investi. Le groupe parlementaire dans sa majorité, faible, il est vrai, penchait pour l'acceptation. Mais le Comité directeur, conduit par M. Guy Mollet, inclinait, en revanche, à une faible majorite, lui aussi, à repousser toute participation éventuelle. A la suite d'interminables échanges de vues, le communiqué suivant était publié :

> Le Comité directeur du parti socialiste maintient ses réserves à une participation au gouvernement de M. René Mayer.
> Il mandate la délégation désignée par le groupe et le Comité directeur pour faire connaître au président du Conseil investi les conditions formelles qu'il entend voir remplies pour une éventuelle collaboration.
> Le groupe parlementaire a pris acte du texte du Comité directeur. Il décide, en conséquence, de poursuivre les conversations avec le président du Conseil investi, pour savoir s'il peut ou non lui accorder sa participation.

Plusieurs concessions consenties par le président Mayer, notamment sur l'attribution de la troisième tranche de reclassement aux fonctionnaires, donnèrent un tour favorable à ces conversations. Mais, alors qu'on pouvait escompter une entente, des questions de personnes entraînèrent leur échec. En effet, cependant que le groupe parlementaire socialiste se montrait prêt à accepter les portefeuilles qui lui étaient proposés, le Comité directeur S. F. I. O. réclama que certains ministres socialistes, MM. Daniel Mayer et Ramadier notamment, fussent maintenus aux postes qu'ils occupaient dans le cabinet de M. Queuille. Or, aux yeux des radicaux, M. Daniel Mayer, responsable, selon eux, de la démission du cabinet Queuille, ne pouvait garder le ministère du Travail dans un gouvernement à direction radicale. Ils voulaient bien l'accepter dans l'équipe, mais à un autre poste. Au cours d'une réunion « Cadillac », ils soulignèrent dans une motion que « le président du Conseil investi avait le droit et le pouvoir constitutionnel de choisir librement ses collaborateurs ».

Et M. Delcos précisait ainsi l'attitude des radicaux :

— Il appartient aux socialistes de savoir ce qu'ils veulent. La présence de M. Daniel Mayer au ministère du Travail n'est pas acceptable. Ce serait nous déjuger.

On apprenait encore qu'un poste de ministre d'Etat serait réservé soit pour M. Ramadier, soit pour M. Daniel Mayer, et qu'une autre personnalité pourrait recevoir le portefeuille du Travail.

Le groupe parlementaire socialiste et le Comité directeur S. F. I. O. se réunirent alors une nouvelle fois. Ils firent connaître leur réponse à M. René Mayer sous cette forme :

> Le groupe parlementaire et le Comité directeur du parti socialiste, profondément attachés à la cohésion de la majorité républicaine et décidés à la maintenir dans l'avenir comme dans le passé, constatent :
> 1° Qu'il n'a pas dépendu des socialistes que la crise n'ait été résolue il y a plus d'une semaine ;
> 2° Que les élus socialistes ont voté l'investiture de M. René Mayer, dont la déclaration reproduisait, dans ses grandes lignes, celle de M. Jules Moch ;
> 3° Qu'ils ne lui ont demandé que l'application de la politique deux fois approuvée par la majorité constitutionnelle de l'Assemblée ;
> 4° Qu'ils n'ont formulé aucune exclusive contre personne ;
> 5° Que, par contre, des exclusives ont été exprimées contre des ministres socialistes sortants, dont le maintien à leur poste constituait la meilleure garantie de l'application des mesures deux fois acceptées par l'Assemblée nationale.
> Expriment le vif regret que, dans ces conditions, l'accord n'ait pu être réalisé.

Ainsi informé, M. René Mayer jugea sa tâche impossible. Il en avertit M. Vincent Auriol et, en sortant de l'Elysée, dans la nuit du 22 au 23 octobre, vers les 3 heures du matin, il déclarait :

> Président du Conseil investi par l'Assemblée nationale à la majorité de 341 voix, j'ai tout tenté pour constituer un gouvernement dans lequel les départements ministériels eussent été répartis équitablement entre les divers groupes de la majorité.

Mes offres n'ont pas été agréées par le parti socialiste. Je n'avais cependant prononcé d'exclusive contre aucun homme, mais il m'a été demandé d'attribuer certains ministères à des personnalités déterminées.

J'ai considéré que je ne devais pas m'incliner devant ces exigences. C'était mon droit dans l'esprit et la lettre de la Constitution ; c'était mon devoir comme chef du gouvernement que je voulais constituer et dont j'aurais eu à assumer la pleine responsabilité.

Je viens de dire à M. le président de la République que je renonçais à ma mission, puisque je ne pouvais obtenir le concours de tous les groupes de la majorité républicaine.

De son côté, le groupe radical répondait, dans les termes suivants, au communiqué de la veille du parti socialiste :

Le parti radical-socialiste n'avait fait aucune opposition à l'attribution par M. Jules Moch du ministère du Travail à un autre socialiste que M. Daniel Mayer. Il n'a pas eu à exprimer une opinion différente au cours des négociations de M. René Mayer, car il n'avait pas à être consulté sur la désignation des titulaires des ministères du gouvernement à constituer.

En conséquence, il ne saurait accepter que l'échec regrettable de M. René Mayer fût attribué — ne serait-ce que pour partie — à des décisions que la réunion « Cadillac » ne pouvait prendre ni en fait ni en droit.

Cependant, M. Daniel Mayer, ancien ministre du Travail, apportait cette réfutation devant la section socialiste de Roubaix :

M. René Mayer m'avait offert, hier samedi, à 13 h. 30, le portefeuille du Travail. A 15 heures, il est revenu sur cette offre. Il est donc certain que, s'il n'avait pas prononcé personnellement d'exclusive contre moi, d'autres en avait prononcées. Il est non moins évident que M. René Mayer n'a pas, comme il l'a déclaré cette nuit, refusé de s'incliner devant telle exigence socialiste, mais accepté de s'incliner devant d'autres exigences.

Et, reprenant la formule du président du Conseil investi, M. Daniel Mayer ajoutait :

« Ceci est-il dans la lettre et dans l'esprit de la Constitution ? »

Plusieurs heures après avoir pris congé de M. René Mayer et avant de procéder à une nouvelle désignation, le président de la République voulut que soit tentée une suprême démarche de conciliation entre socialistes et radicaux. Il en chargea M. Herriot. Le seul résultat de cette mission fut le procès-verbal de rupture dont voici le texte :

A la demande de M. le président de la République, le président de l'Assemblée nationale a réuni dans son cabinet, à 16 heures, MM. Queuille, René Mayer, Guy Mollet, Charles Lussy, Jean Meunier et René Schmitt.

M. Herriot a adjuré les uns et les autres d'éliminer dans l'intérêt du pays et de la République les difficultés qui ont fait obstacle à la constitution du gouvernement.

Malgré une discussion qui n'a jamais cessé d'être cordiale, ses efforts n'ont pas abouti.

La démission de M. René Mayer devenait, dans ces conditions, définitive, et la crise ministérielle, à son dix-huitième jour, rebondissait pour la troisième fois.

IV -- Vers un ministère Georges Bidault

M. Georges Bidault, président du Conseil désigné

Dans la soirée du 23 octobre, journée qui, à ses premières heures, fut celle de la démission de M. René Mayer, M. Georges Bidault a accepté directement, sans passer par le stade de la « mission d'information », l'offre que lui a faite le président de la République de constituer le gouvernement. Il a tenu à s'en expliquer par cette déclaration :

M. le président de la République m'a fait l'honneur de me demander si j'acceptais la désignation qu'il m'a proposée comme chef du gouvernement. En raison de la longueur de la crise, j'ai jugé nécessaire de ne pas ajouter de nouveaux délais et j'ai donné sur-le-champ mon acceptation. Il y a assez longtemps que le pays est sans gouvernement. Il est temps qu'il soit rassuré. Il y a des échéances internationales et financières en face desquelles doit se trouver un gouvernement.

Les intentions du troisième président du Conseil désigné étaient de solliciter l'investiture de l'Assemblée nationale en ayant déjà son ministère virtuellement formé. C'est dans ce but qu'il a commencé ses consultations dès le matin du 24 octobre. Il a notamment reçu la délégation du parti socialiste, dont M. Guy Mollet a précisé ainsi la position :

Nous avons dit au président que nous souhaitons très expressément, cette fois, que le débat sur l'investiture, avant que le président ne se présente, ait été préparé de façon telle que le président sache s'il peut ou non compter sur la participation de notre groupe. C'est dire que nous entendons que la discussion soit poussée, d'abord sur le programme bien entendu, mais encore sur les modalités de la composition du Cabinet.

Nous souhaitons que la discussion ait été complète avant même la présentation devant l'Assemblée, de façon à éviter qu'une fois de plus un président investi soit condamné à renoncer à la formation de son ministère, après avoir subi l'épreuve de l'Assemblée.

Une heure après, M. Delcos déclarait, au nom de la délégation du parti radical :

Nous venons de dire au président que sa personnalité était accueillie parmi les radicaux avec le préjugé le plus favorable et que nous apporterions à ses efforts la même objectivité, la même indépendance et la même bienveillance que nous avons apportées aux tentatives faites par MM. Jules Moch et René Mayer.

Nous pensons comme M. Georges Bidault que la constitution du gouvernement ne peut plus attendre et, plus que jamais, nous l'aiderons dans ses efforts.

Dans l'après-midi, M. Pleven apportait l'accord de l'U. D. S. R. :

Le président Bidault nous a exposé ses projets. Nous lui apporterons notre aide la plus complète et nous lui souhaitons d'aboutir.

Après le départ des représentants de l'U. D. S. R., M. Georges Bidault a eu un entretien d'un

heure avec M. Paul Reynaud. Celui-ci a quitté le Quai d'Orsay sans faire la moindre déclaration, cependant que M. Jacquinot, du même groupe, affirmait un peu plus tard aux journalistes que les indépendants « ne manifestaient aucune hostilité envers la personne de M. Georges Bidault ».

M. Viard, de l'Union démocratique des indépendants — antireynaldiste, — fut plus explicite :

Nous avons fait un tour d'horizon politique avec le président en nous préoccupant surtout des questions financières et économiques. En ce qui concerne le fonctionnement des institutions parlementaires, nous avons trouvé un président qui a été du même avis que nous en souhaitant que la présentation à l'Assemblée nationale se fasse non plus simplement sous forme d'investiture comme les autres fois, mais selon des modalités à déterminer afin que l'on sache quel est le ministère constitué avant l'investiture. Je crois que la Constitution ne l'interdit pas. Elle exige une investiture, mais non pas que le président se présente seul.

Les autres groupes se sont montrés assez réticents, à l'exception, bien entendu, du M. R. P., qui, dès la désignation de M. Bidault, avait sagement voté deux motions, dont l'une lui faisait confiance pour dénouer la crise « sans autre considération que l'intérêt du pays et de la République », et dont l'autre demandait au président désigné d'éviter de se présenter devant les instances du parti au cours de ses négociations, puisque le président du Conseil doit être un arbitre et non le représentant d'un parti politique.

A la fin de cette première journée de consultations, M. Bidault constatait publiquement qu'il avait recueilli « des données qui sont encourageantes sur beaucoup de points, mais pas sur tous ».

La journée suivante, celle du 25 octobre, en apportant des encouragements précieux au président désigné, ne lui a pas apporté de solution décisive. Socialistes et radicaux ont discuté et demandé, à plusieurs reprises, des précisions sur le programme de l'éventuel ministère. M. Herriot a adressé un pathétique appel aux parlementaires de son parti pour les engager à participer à la formation du nouveau gouvernement, dans l'intérêt du pays et du régime. Enfin, M. Daniel Mayer a, avec l'approbation du Comité directeur S. F. I. O., renoncé au portefeuille du Travail, levant ainsi un des principaux obstacles du ralliement des radicaux.

A 17 h. 15, M. Georges Bidault diffusait à la radio la courte allocution suivante :

Cette crise commence à se prolonger plus longtemps qu'il ne faudrait pour les nerfs d'un pays cependant calme. Je souhaite de tout mon cœur pouvoir y apporter un terme ; j'escompte pour cela le concours de l'ensemble des partis républicains du pays.

A l'heure qu'il est, cependant, je suis hors d'état de dire que ce concours est totalement acquis.

Je ne désespère nullement de l'obtenir ; quelques difficultés sont encore en vue.

De toute façon, il est impossible que ce pays reste sans gouvernement, car il y a au delà des frontières et au dedans des frontières des problèmes essentiels qu'il convient de régler.

Je suis prêt à en prendre la responsabilité.

Je souhaite que quelques autres veuillent bien m'accompagner dans cette tâche.

Ce souhait devait être comblé. Dans la nuit, le Comité directeur socialiste, auquel s'étaient joints les membres du groupe parlementaire, se prononçait en faveur de l'investiture du président du Conseil désigné. Il prenait acte, également, du désir du groupe parlementaire de participer au gouvernement de M. Bidault dans le cadre des propositions faites par celui-ci dans la soirée. Au cours de la discussion, les parlementaires de la S. F. I. O. s'étaient, en effet, prononcés, à une nette majorité, pour le principe de la participation.

De ses deux partenaires éventuels, le parti socialiste et le parti radical, M. Georges Bidault avait donc réussi à obtenir le concours du premier.

Quant au second, en fin d'après-midi, au cours d'une réunion Cadillac, il s'était exprimé par le vote, à une faible majorité, d'une motion déclarant que « le parti radical réserve toutes ses positions doctrinales auxquelles il demeure fidèle, mais les subordonne, dans les circonstances actuelles, à la nécessité de donner un gouvernement au pays ». Ce texte impliquait le soutien, mais non la participation.

C'est seulement à la fin de l'après-midi du 26 octobre, troisième journée des négociations de M. Bidault, que la Commission exécutive et le groupe parlementaire du parti radical-socialiste, tous deux réunis en l'hôtel Laffay, votèrent la participation au futur gouvernement par 77 voix contre 27 et 5 abstentions.

Ainsi, instruit par l'expérience des défaites de ceux qui le précédèrent dans cette longue crise, le troisième président du Conseil désigné s'était assuré, avant le débat d'investiture, non seulement du soutien des socialistes, des radicaux, du M. R. P. et de quelques groupements de droite, mais également de leur concours à la formation de son Cabinet.

Parmi les autres réunions qui suivirent celle des radicaux, il faut relever la réunion de l'U. D. S. R., qui donna lieu au communiqué suivant :

A l'issue d'une crise dont la durée et le déroulement ont causé au pays, à la démocratie et à l'Union francaise un préjudice considérable, la délégation politique et le groupe parlementaire de l'U. D. S. R., fidèles aux décisions du Congrès national du parti, rappellent que dès l'origine de la crise leurs délégués ont affirmé leur attachement au maintien de la seule majorité républicaine actuellement possible en accordant successivement à MM. Jules Moch, René Mayer et Georges Bidault, sans exclusives ni exigences quant aux personnes, l'appui loyal et unanime des élus du parti.

L'U. D. S. R. constate avec satisfaction les progrès, tant au Parlement que dans le pays tout entier, du courant d'opinion en faveur des corrections à apporter à une Constitution dont elle a constamment dénoncé les vices et les imperfections, et contre laquelle elle a d'ailleurs voté.

Entouré du maximum de garanties, M. Georges Bidault s'est présenté devant l'Assemblée nationale, le jeudi 27 octobre 1949, pour le débat sur l'investiture. Après la communication, par le président Herriot, des lettres d'usage, le président du Conseil désigné a donné lecture de la déclaration ministérielle.

La déclaration ministérielle du président du Conseil désigné [1]

M. Georges Bidault, *président du Conseil désigné.* Mesdames, messieurs, devant la gravité

(1) *Journal Officiel* (Débats parlementaires, Assemblée nationale) du 28 octobre 1949, p. 5918. Les sous-titres sont de *la D. C.*

et l'urgence des problèmes qui se posent dans le monde aujourd'hui il n'est pas possible de ne pas dire, avant tout, que l'intérêt majeur du pays commande qu'après trois semaines d'incertitude et de vacance du pouvoir, il faut qu'un gouvernement existe qui ait qualité pour parler et agir au nom de la France. Ce sont assurément de lourdes responsabilités que celles qu'entraîne à cette heure l'exigence de pourvoir aux nécessités d'Etat et à l'attente des Français.

La tranquillité de l'opinion publique, témoignage persistant, au cours de cette longue crise, du sérieux et du civisme de notre peuple, doit être enregistrée non comme une acceptation générale de délais inattendus, mais comme un motif supplémentaire de décision.

Successivement, deux hommes de haute valeur ont obtenu, sur leurs déclarations, l'approbation de la majorité constitutionnelle. Cependant, il ne leur a pas été possible de constituer un gouvernement. C'est alors que j'ai été, à mon tour, appelé à tenter de faire cesser un état de fait si gravement préjudiciable à l'intérêt national. J'assume cette responsabilité d'un cœur résolu, sans l'avoir recherchée, mais ne m'étant pas cru le droit de la refuser.

C'est demain que s'ouvre la Conférence d'organisation européenne de coopération économique. Votre Assemblée doit discuter et voter le budget : chaque jour perdu risque d'entamer l'efficacité de votre examen, et même de compromettre les conditions de son équilibre. Chaque jour, des décisions de caractère international doivent être prises. Il n'est pas concevable que la presse des deux mondes — et pas seulement la presse — s'interroge journellement sur la situation de la France et sur sa possibilité d'intervenir avec autorité dans les affaires où elle est partie. Je crois que notre devoir est de faire que le monde sache que nous sommes en mesure de nous prononcer avant que la prolongation d'une absence nuisible pour notre pays ne devienne, en outre, gravement préjudiciable à la cause solidaire des pays libres. (*Applaudissements au centre et sur certains bancs à gauche et à droite.*)

La cohésion républicaine.

Le précédent gouvernement, sous une direction qui avait sagesse et courage, avait valu à notre pays un retour d'audience, des moyens plus assurés de défendre avec ses propres intérêts ceux de la paix et de la justice dans le concert des peuples. L'ébranlement universel qui a suivi les décisions monétaires du Cabinet britannique a entraîné en ses remous la rupture d'une cohésion qui avait jusqu'alors survécu à toutes les épreuves. Cette cohésion républicaine n'a pas encore pu être ressaisie. J'entends à mon tour y faire appel sans exclusive pour personne, estimant que pour assurer le salut de chaque jour, et s'efforcer de parer à la difficulté du lendemain, il n'y a d'autre majorité que celle des hommes disposés à prouver qu'ils acceptent, chaque jour et tout de suite, quelles que soient leurs différences d'origines ou de tendance, de veiller ensemble au salut du pays. (*Applaudissements au centre, à gauche et sur quelques bancs à droite.*) Aucun problème ne se pose plus exclusivement sur le plan particulier d'une seule nation. Si le devoir et la nécessité, l'idéal comme les faits, nous imposent de faire l'Europe, encore faut-il que la France puisse y parler avec l'autorité qui lui revient : cela dépend de sa capacité à faire valoir ses titres par la présence et par la stabilité. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

L'instabilité gouvernementale, et plus encore la lenteur à réunir les conditions d'un gouvernement, signifient de graves difficultés dans la défense de nos positions essentielles.

Les Français sont de plusieurs traditions.

Des tâches nous sollicitent au dedans du pays, nombreuses et difficiles. Au point où nous voici parvenus, j'ai refusé de considérer que la lourdeur des responsabilités fût une raison pour l[es] décliner.

L'Assemblée nationale a successivement approuv[é] deux déclarations ministérielles. Il n'y a pas ent[re] elles d'autres différences que de nuances. Les idé[o]logies, les pensées à long terme peuvent assur[é]ment différer. Nous savons que les Français so[nt] de plusieurs traditions. Mais quant au présen[t,] sur ce qu'il importe de faire dans l'immédiat, l[es] épisodes récents démontrent une concordance, fil[le] de la nécessité, que j'enregistre et que je maintien[s].

L'esprit d'aventure ne peut être que tenté pa[r] une situation que n'ont certes pas améliorée tro[is] semaines de crise.

Il s'agit ici du sort même des institutions libre[s] (*Applaudissements au centre et à gauche.*) rega[r]dées d'un œil critique et, ce qui est pire peut-êtr[e] d'un œil indifférent par une nation lassée.

Minimum d'austérité dans le maximum de justice.

Il s'agit de notre rôle dans le monde. Il s'ag[it] de pouvoir soulager des détresses douloureuse[s,] compte tenu de la détresse de l'Etat lui-même, e[n] somme, d'essayer d'aboutir au minimum d'aust[é]rité dans le maximum de justice. (*Applaudisse[]ments au centre.*) Convaincu de ces impérati[fs] nationaux, fort de l'accord sur des données d[e] base par deux fois acceptées, j'ai déjà fait app[el] aux hommes les plus aptes à être devant vous [et] devant le pays garants d'une entreprise qui, a[u] service de la nation, requiert le concours de tou[s] les républicains de bonne volonté.

J'espère que pourront être ainsi surmontées l[es] difficultés qui ont suivi les deux précédente[s] investitures. Il appartiendra alors au gouverneme[nt] d'appliquer aussi rapidement que possible l[es] solutions efficaces aux problèmes majeurs dont l[a] stagnation risquerait de corrompre la paix social[e.] Il est remarquable que le diagnostic soit le mêm[e] pour les maux principaux : disparité entre pri[x] et salaires, entre prix agricoles et prix industriel[s,] entre importations et exportations ; une autr[e] recherche d'équilibre est impérieuse : celle qu[i] doit permettre la répartition la plus équitab[le] possible des charges de la défense nationale, de l[a] reconstruction et de l'équipement.

Les conventions collectives.

Les améliorations au sort des travailleurs qu[i] peuvent être envisagées là ou l'accroissement d[e] la production, le taux de la productivité, pe[r]mettent d'y parvenir sans porter atteinte à l'e[f]fort que je veux exercer sur les prix, supposent l[e] retour à la libre discussion des conventions co[l]lectives, lesquelles exigent la mise en vigueu[r] d'un système de conciliation et d'arbitrage.

Néanmoins, on ne peut se dissimuler l'évidenc[e] d'un certain délai avant la conclusion de cett[e] procédure.

Comme remède provisoire aux difficulté[s] actuelles d'une grande fraction de la nation, j'a[i] donné, comme l'avaient fait mes prédécesseur[s] à cette tribune, mon accord à l'attribution imm[é]diate aux plus déshérités parmi les travailleu[rs] et d'une manière privilégiée aux travailleu[rs] chargés de famille, d'une prime exceptionnell[e] une seule fois versée, exempte de prélèvemen[t] pour la Sécurité et à l'abri des abattements d[e] zones, donc totalement différente de toutes forme[s] de salaires et d'acomptes.

Lutte contre le chômage.

Le plus grand nombre de ceux des Français qu[i] n'ont pas à l'heure actuelle des moyens décent[s] d'existence le doivent à une insuffisance d'heure[s] de travail par semaine. Il faut organiser d'ur[]gence une lutte efficace contre le chômage parti[el] en assurant un large marché intérieur françai[s] en maintenant au plus haut niveau possible le[s] achats de produits industriels dans les campagne[s]

et en réalisant la décentralisation des programmes d'équipement. La situation des marchés de produits agricoles est un des problèmes les plus urgents de l'heure, car les variations brutales des prix dues à l'irrégularité des climats ou à d'autres facteurs sont aussi préjudiciables aux producteurs qu'aux consommateurs. Garanties de prix pour les produits agricoles de base, développement des moyens de stockage, rationalisation des marchés, encouragement aux exportations, doivent rendre à l'agriculture sécurité et confiance. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche et à droite.*)

Après l'effort essentiel accompli depuis la Libération pour l'équipement du secteur de base nationalisé, le moment est venu de transférer une partie des moyens de financement aux industries de transformation dans les diverses régions et de développer les travaux entrepris sur le plan local.

Développement de nos exportations.

Le gouvernement que je formerai, si vous y consentez, s'attachera systématiquement au développement des exportations. C'est de la place que nous nous assurerons en définitive sur le marché international que dépendront, pour une large part, notre indépendance réelle et le niveau de vie des masses laborieuses.

L'opposition aux mouvements spéculatifs doit s'exercer sur les prix industriels, mais aussi sur les prix à la consommation : il s'agit, sans contrainte inutile, de mettre un terme au désordre des circuits de distribution. (*Applaudissements au centre.*)

La stabilité monétaire réclame la réduction des dépenses publiques au minimum compatible avec la vie d'un grand Etat moderne.

Certaines économies restent possibles immédiatement avant même une réforme administrative à laquelle il faut se décider en s'attaquant d'abord, sans doute, à des services circonstanciels dont l'utilité n'était pas contestable dans les jours qui ont suivi notre délivrance, mais qui, devenus parasitaires, doivent complètement disparaître. (*Applaudissements au centre, à gauche et à droite.*) Les économies ainsi réalisées permettront notamment de tenir la promesse faite aux agents des services publics dont tout gouvernement républicain a le devoir de défendre la dignité de vie.

Cette politique doit être poursuivie également dans les entreprises nationalisées qui doivent sans tarder être pourvues d'un statut permettant leur assainissement financier et établissant la distinction entre les services publics proprement dits et ceux qui, en raison de la nature de leur activité, auront à se soumettre aux lois normales de la concurrence. (*Applaudissements au centre.*)

Ce plan de réforme comporte une réglementation du droit de grève. Le droit de grève est inscrit dans la Constitution comme dans le droit naturel. Il appartient aux seuls régimes totalitaires de le contester ou de l'interdire. (*Applaudissements au centre, à gauche et sur certains bancs à droite.*) Mais c'est aussi défendre une liberté que de lui donner un cadre légal comme la Constitution nous y engage : la loi ne doit pas permettre l'abandon de poste des agents dépositaires de l'autorité de l'Etat ni de ceux dont le devoir concerne la sécurité des citoyens. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

D'autres éléments, d'ailleurs très différents de nature et de caractère et qui importent à la paix morale, préoccupent dans le temps présent tous les esprits de bonne volonté.

Le problème scolaire.

S'agissant de l'enseignement, l'Assemblée a accueilli avec faveur la déclaration de M. Jules Moch, puis celle de M. René Mayer : dans le même espoir, je souhaite et j'appelle une solution du problème scolaire définitivement acceptée dans le respect de la liberté de toutes les consciences et de l'impartialité de l'Etat. (*Applaudissements au centre et sur de nombreux bancs à droite.*)

Le second élément est la clémence : je n'ai pas été le dernier à annoncer que le temps en est venu. Il n'y a plus pour la nation intérêt à ajouter aux délais, pour fixer ce qui peut être oublié et l'oublier. Ce qui ne saurait être oublié, nous n'avons pas le pouvoir de l'absoudre.

L'union française.

Il importe de constituer, dès que possible, le Haut Conseil de l'Union française, de continuer à bâtir cette Union jour après jour avec le concours de son Assemblée ; on ne peut négliger l'urgence particulière des problèmes de l'équipement et de l'outillage des territoires d'outre-mer.

Mais l'Union française est affaire de confiance et d'amitié. La loi peut fonder la société : elle ne suffit pas à l'animer. (*Applaudissements au centre.*) Notre croyance fondamentale en la dignité de l'homme, notre fidélité à une morale dont les principes sont valables sous tous les parallèles, notre devoir de gratitude envers des peuples qui nous sont restés fidèles dans la pire adversité, la sollicitude de la République pour tous ceux qui méritent un sort moins douloureux, telles doivent être les données fondamentales de l'Union française.

Telles sont aussi les justifications de la France pour l'Indochine.

Soldats français et soldats vietnamiens se battent désormais côte à côte, pour préserver l'indépendance du Viet-Nam dont l'Union française est la seule garantie.

Je salue les victimes d'un combat que nous n'avons pas voulu et j'adresse à ceux qui sont tombés sous les plis du drapeau l'expression de la fierté et de la reconnaissance de la patrie. (*Applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

En servant une cause étrangère à celle du peuple vietnamien, l'agresseur entrave l'application pacifique des accords conclus. Mais cette obstination ne détournera la France ni de sa voie, que les traités librement négociés ont tracée une fois pour toutes, ni de son but constant, c'est-à-dire le rétablissement de la paix auquel nous travaillerons de plein cœur, en saisissant et en suscitant toutes les occasions.

Au service de la paix.

La continuité de notre politique extérieure procède du principe constant qui l'a guidée : mettre notre patrie au service permanent de la paix.

Pour servir la paix, nous nous sommes acharnés à préserver la communauté des vainqueurs.

Pour servir la paix, nous nous sommes employés à élaborer, avec le pacte atlantique, un système purement défensif visant à décourager toute agression.

Pour servir la paix, nous sommes déterminés à transformer l'Europe démocratique, hier communauté d'inquiétude, aujourd'hui communauté de défense, en une vraie communauté de vie. Il ne dépend que de l'Allemagne d'y mériter sa place : il lui appartient de faire qu'une voie nouvelle lui ouvre un destin nouveau.

Enfin, pour servir la paix, nous sommes résolus à ne pas désespérer d'elle. Je disais naguère : « Nous ne nous résignerons jamais à une Europe réduite. » Je veux, malgré tout, dire plus encore aujourd'hui : « Nous ne nous résignerons jamais à un monde réduit, où l'humanité s'épuise à se diviser contre elle-même. » C'est à l'heure des plus grands périls que la France a coutume de convier les peuples aux plus grandes espérances.

Appel à l'Assemblée.

Et maintenant, c'est à l'Assemblée que j'adresse un appel qui se contentera d'être simple et sincère. Il faut surmonter les reproches réciproques que les fluctuations des jours derniers ont pu sus-

citer. Il faut mettre fin aux discussions qui s'épuisent autour de problèmes dont les seules solutions possibles sont connues. Il faut tirer la nation de son incertitude. Il faut savoir mettre fin à une crise, pourvoir au présent afin de préserver l'avenir.

Nous sommes comptables de ce qui est patrimoine de la nation et de chaque citoyen : la liberté, la justice sociale, les principes fondamentaux de la République, le destin dans le monde d'une France digne et écoutée.

C'est au nom de ces biens sacrés que, la conscience en paix, je vous demande de décider. (*Vifs applaudissements au centre, applaudissements à gauche et sur quelques bancs à droite.*)

A travers les débats

Comme aux deux précédentes séances d'investiture, il y eut, au cours des débats qui suivirent la lecture de la déclaration ministérielle de M. Georges Bidault, l'intervention, toujours écoutée, de M. Paul Reynaud, l'intermède de M. Jacques Duclos, et, inévitablement, la discussion autour du problème scolaire.

Une fois de plus, le problème scolaire.

Il a été repris par M. Xavier Bouvier (1) du P. R. L., qui était déjà intervenu à ce propos lors de la séance d'investiture de M. Jules Moch (2). Mais, cette fois, le débat a manqué de sérénité.

M. Xavier Bouvier, jugeant trop laconique la déclaration de M. Bidault sur la question scolaire, s'est écrié :

— Laisserez-vous périr les bâtiments de nos écoles libres ? Ne soutiendrez-vous pas les maîtres ?

On entendit encore cette déclaration de M. Jean Meunier (S. F. I. O.) (3) sur la nécessité de la laïcité :

M. Jean Meunier. — Je suis à mon tour persuadé que vous avez le souci permanent de ne jamais heurter les consciences et de ne pas permettre que soient ranimées les querelles religieuses en un moment où la France a tant besoin d'union. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Pour cela, il n'est à nos yeux qu'un moyen : maintenir la neutralité et la laïcité de l'enseignement public. Quelle que soit la manière dont on envisage la solution future du problème scolaire, toute atteinte portée au *statu quo*, par un moyen direct ou indirect, serait actuellement une cause de division dans le pays. (*Applaudissements à gauche.*)

Dans sa réponse à ces questions sur le problème scolaire, M. Georges Bidault s'exprima ainsi :

Ma position est définie dans ma déclaration. Je pense que nous ne devons pas nous faire la guerre à ce sujet. Il n'est pas, en effet, de solution possible dans un climat tendu. Chacun connaît ici les convictions qui sont la substance de ma vie. (Appl. au centre.) *C'est un homme dont vous savez d'où il vient et ce qu'il pense qui vous dit ceci : je souhaite qu'une solution soit trouvée avec l'accord de tous les Français, et je ne ferai rien qui puisse empêcher que cette solution soit communément acceptée. Mais je ne dirai rien non plus qui risque de l'empêcher de se produire. Il est trop facile de se servir des questions brûlantes. Je veu[x], pour ma part, faire en sorte qu'elles ne restent pa[s] brûlantes et que la paix intervienne là où demeure[nt] entre beaucoup de Français l'incompréhension, l'in-certitude et parfois l'hostilité.* (Appl. au centre [et] sur de nombreux bancs à gauche et à droite.)

Le scrutin d'investiture.

La motion d'investiture, déposée par M. de Mer-thon, est mise aux voix par M. Herriot. Voici l'analyse du scrutin :

Votants	550
Majorité constitutionnelle	311
Pour l'adoption	367
Contre	183

La majorité constitutionnelle étant atteinte, l'in-vestiture est accordée.

ONT VOTE POUR :

150 *M. R. P.* sur 151.
98 *socialistes* sur 99.
37 *radicaux-socialistes* sur 48.
17 *républicains indépendants* sur 23.
13 *U. D. S. R.* sur 13.
13 *indépendants d'outre-mer* sur 13.
13 *Action paysanne* sur 13.
11 *P. R. L.* sur 31.
9 *Union démocratique des indépendants* sur 1[…]
6 *non-inscrits* : MM. Babet (ex-R. P. F.), Bet[…] laud et Bruyneel (ex-P. R. L.), Petsche (ex-Ac[…] pays.), Lecrivain-Servoz (ex-U. D. I.), et Derdou[…] (ex-lib. dém. Algérie).

ONT VOTE CONTRE :

167 *communistes* sur 167.
8 *progressistes* sur 8.
6 *Rassemblement démocrate africain.*
1 *radical-socialiste* : M. Chaban-Delmas.
1 *non-inscrit* (ex-com.) : M. Moktari.

SE SONT ABSTENUS VOLONTAIREMENT :

18 *P. R. L.*
17 *Action démocratique sociale* (R. P. F.).
4 *républicains populaires indépendants* (ap[…] R. P. F.) sur 6.
8 *radicaux-socialistes*, dont M. Giacobbi.
6 *républicains indépendants*, dont M. Pa[ul] Reynaud.

Enfin, un certain nombre de députés (au total 17[…] dont MM. Michelet et Terrenoire (rép. pop. ind[…] R. P. F.), qui étaient « excusés », n'ont pas pr[is] part au vote pour des raisons diverses.

Rappelons que, depuis l'entrée en vigueur de l[a] Constitution, les personnalités suivantes ont successivement été investies par l'Assemblée nationale :

M. Paul Ramadier, le 21 janvier 1947, pa[r] 549 voix contre 0 ;

M. Robert Schuman, le 22 novembre 1947, pa[r] 412 voix contre 184 ;

M. André Marie, le 24 juillet 1948, par 352 voi[x] contre 190 ;

M. Robert Schuman, le 31 août 1948, pa[r] 322 voix contre 185 ;

M. Henri Queuille, le 10 septembre 1948, pa[r] 351 voix contre 196 ;

M. Jules Moch, le 13 octobre 1949, par 311 voi[x] contre 223 ;

M. René Mayer, le 20 octobre 1949, par 341 voi[x] contre 183.

---

(1) Voir *D. C.*, t. XLVI, n° 1055, col. 1427 (6. 11. 49).
(2) *Journal Officiel* (Débats parlementaires, Assemblée nationale) du 28 octobre 1949, p. 5934.
(3) *Journal Officiel* (Débats parlementaires, Assemblée nationale) du 28 octobre 1949, p. 5935.

M. Georges Bidault, président du Conseil des ministres

M. Georges Bidault, qui avait assumé pendant quatre jours le rôle de président du Conseil désigné, était devenu président du Conseil investi le 28 octobre, à 1 heure du matin. Ce second rôle ne devait durer que deux heures, puisque, à 3 heures du matin, M. Bidault présentait au président de la République les ministres de son Cabinet, qu'il allait compléter vingt-quatre heures plus tard par la nomination de secrétaires et de sous-secrétaires d'Etat.

La composition du Cabinet.

	MM.
Président du Conseil..	Georges BIDAULT (M. R. P.)
Secrétaire d'Etat......	Paul BACON (M. R. P.)
Secrét. d'Etat à la Fonction publique...	Jean BIONDI (*S. F. I. O.*)
Vice-prés. et min. d'Etat.	Henri QUEUILLE (rad.-soc.)
Vice-prés. min. de l'Intérieur	Jules MOCH (S. F. I. O.)
Secrét. d'Etat à l'Int.	Jean MEUNIER (S.F.I.O.)
Ministre d'Etat (chargé de l'Information).....	P.-H. TEITGEN (M. R. P.)
Affaires étrangères.....	Rob. SCHUMAN (M.R.P.)
Justice	René MAYER (rad.-soc.)
Finances	Maurice PETSCHE (ind.)
Secrétaire d'Etat au Budget	Edgar FAURE (rad.)
Secrét. d'Etat aux Aff. économiques	Robert BURON (M.R.P.)
Sous-secrét. d'Etat (chargé de la réforme administr.)..	L. DE TINGUY DU POUET (M. R. P.)
Défense nationale......	René PLEVEN (U.D.S.R.)
Secrétaire d'Etat à la Guerre	Max LEJEUNE (S.F.I.O.)
Secrét. d'Etat à l'Air.	André MAROSELLI (rad.)
Secrétaire d'Etat à la Marine	RAYMOND-LAURENT (M. R. P.)
Education nationale....	Yvon DELBOS (rad.-soc.)
Secrét. d'Etat (Enseignement technique).	André MORICE (rad.)
Agriculture	P. PFLIMLIN (M. R. P.)
Sous-secrétaire d'Etat.	Paul IHUEL (M. R. P.)
France d'outre-mer	J. LETOURNEAU (M.R.P.)
Sous-secrétaire d'Etat.	Louis AUJOULAT (ind. d'outre-mer)
Sous-secrétaire d'Etat.	G. GORSE (S. F. I. O.)
Travaux publics, Transports et Tourisme....	Christ. PINEAU (S.F.I.O.)
Sous-secrét. à la Marine marchande....	Jacques CHASTELLAIN (rép. ind.)
Industrie et Commerce..	Rob. LACOSTE (S.F.I.O.)
Sous-secrétaire d'Etat.	R. MARCELLIN (U. D. I.)
Reconstruction	Claud. PETIT (U.D.S.R.)
Anciens combattants....	L. JACQUINOT (rép. ind.)
Travail	P. SEGELLE (S. F. I. O.)
Santé publique.........	P. SCHNEITER (M.R.P.)
Sous-secrét. d'Etat à la Population.......	P. RIBEYRE (Act. pays.)
P. T. T................	Eug. THOMAS (S.F.I.O.)

Le gouvernement de M. Georges Bidault est le sixième de la IVe République (compte tenu des deux remaniements du Cabinet Ramadier, puisqu'ils ne s'étaient pas accompagnés d'un renouvellement de l'investiture du président du Conseil).

Ce Cabinet est le deuxième (depuis la Libération) à être présidé par M. Georges Bidault, et le quatrième que dirige un M. R. P.

Il diffère dans sa structure du Cabinet précédent. Tandis que le secrétariat d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones est érigé en ministère, le ministère de la Marine marchande devient un secrétariat. Trois postes sont créés : une vice-présidence du Conseil, dont le titulaire est ministre d'Etat ; une seconde vice-présidence, qui est confiée au ministre de l'Intérieur ; enfin, un ministère d'Etat dont dépend l'Information.

Comme dans les gouvernements Queuille, André Marie et Robert Schuman (deuxième manière), aucune femme ne figure parmi les ministres.

A la différence du Cabinet Queuille, qui comprenait à ses débuts deux sénateurs, le Conseil de la République n'est, cette fois, pas représenté. D'autre part, tous les ministres actuels l'ont déjà été.

Le ministère Georges Bidault comprend 18 ministres, 9 secrétaires d'Etat et 7 sous-secrétaires d'Etat, soit au total 34 « Excellences ».

LES NOUVEAUX MINISTRES

M. GEORGES BIDAULT, *président du Conseil.*

M. Georges Bidault est né le 5 octobre 1899 à Moulins (Allier). Mobilisé en 1918, il se consacra après la guerre à l'Action catholique, principalement dans les milieux de jeunes, tout en poursuivant ses études, et fut reçu premier à l'agrégation d'histoire en 1925. Professeur à Valenciennes, à Reims, puis au lycée Louis-le-Grand, il milita dans les rangs du parti démocrate populaire et devint édtorialiste de *l'Aube*, où il se spécialisa dans la politique extérieure.

Combattant volontaire en 1940 comme sergent d'infanterie, fait prisonnier le 8 mai dans la région de Soissons, libéré en juillet 1941 comme ancien combattant de la première guerre mondiale, M. Bidault demande sa nomination comme professeur au lycée du Parc, à Lyon, où il entre aussitôt au service de la Résistance. Il adhère au mouvement « Combat ».

En 1943, après la mort de Jean Moulin (Max), il est élu président du C. N. R. La même année, il rentre à Paris ; la conciliation qu'il exerce entre les différentes tendances de la Résistance permet l'élaboration d'un programme commun du C. N. R.

Le 9 septembre 1944, le général de Gaulle remanie le gouvernement provisoire et confie les Affaires étrangères à M. Bidault, qui succède à M. Massigli et devait constamment rester au Quai d'Orsay jusqu'au 19 juillet 1948, sauf une interruption d'un mois lors du Cabinet socialiste homogène de M. Léon Blum.

M. Bidault, est, le 19 juin 1946, élu président du gouvernement provisoire par l'Assemblée constituante par 384 voix sur 545 votants. Il démissionne lui-même le 18 novembre, après le vote de la Constitution et les élections qui ont donné naissance à l'actuelle Assemblée nationale. M. Maurice Thorez n'ayant pas obtenu la majorité constitutionnelle, M. Bidault pose sa candidature à la présidence du gouvernement qui doit assurer la transition entre le régime provisoire et l'instauration de la IVe République ; il ne réunit, le 7 décembre, que 240 voix sur les 310 exigées.

Président de la délégation française de l'U. N. E. S. C. O., en septembre 1948 et en septembre 1949,

délégué à l'Assemblée européenne de Strasbourg, M. Georges Bidault est président de sa Commission de politique générale.

En mai dernier, il a remplacé M. Maurice Schumann à la présidence du M. R. P.

Candidat malheureux à Domfront, en 1936, M. Bidault a été élu député M. R. P. de la Loire en octobre 1945 et réélu le 2 juin et le 10 novembre 1946.

M. P.-H. TEITGEN,
ministre d'Etat chargé de l'Information.

M. Pierre-Henri Teitgen est né le 29 mai 1908. Il est agrégé des Facultés de droit et ancien professeur à l'Université de Nancy. Replié à Montpellier sous l'occupation, il y joua un rôle de premier plan dans l'organisation de la Résistance et fut un des fondateurs du mouvement « Combat ». En avril 1943, il est nommé commissaire général à l'Information. Arrêté le 6 juin 1944, il s'échappe pendant son transfert en Allemagne. Le général de Gaulle le nomme ministre de l'Information le 9 septembre 1944. Garde des Sceaux dans le deuxième gouvernement de Gaulle, puis dans les Cabinets Gouin et Bidault, M. Ramadier lui confie, le 23 janvier 1947, la vice-présidence du Conseil et le charge, le 23 octobre 1947, après le départ des ministres communistes, de la « fonction publique ». Le 23 octobre 1947, il est nommé ministres des Forces armées, poste qu'il conserve dans le cabinet Schuman. En juillet 1948, il est vice-président du Conseil dans le cabinet André Marie, mais ne fait pas partie du Cabinet Queuille. Il participa, en août 1949, aux travaux de l'Assemblée européenne à Strasbourg.

M. P.-H. Teitgen a été constamment élu sur la liste M. R. P., dans l'Ille-et-Vilaine.

M. JEAN LETOURNEAU,
ministre de la France d'outre-mer.

M. Jean Letourneau est né, le 18 septembre 1907, au Lude (Sarthe). Journaliste, il devint membre du Comité directeur du parti démocrate populaire. En 1941, il rejoint la zone Sud, où il milite fort activement dans la Résistance. Après la Libération, il est nommé directeur de la presse au ministère de l'Information.

M. Letourneau a été élu député M. R. P. de la Sarthe le 21 octobre 1945. Il a été successivement ministre des P. T. T. en 1946 dans le gouvernement Gouin et dans le cabinet Bidault, ministre du Commerce en 1947 dans le cabinet Ramadier. Après le départ des ministres communistes, il détient, outre le ministère du Commerce, celui de la Reconstruction et de l'Urbanisme. Un troisième remaniement du gouvernement Ramadier, en octobre 1947, le conduit au secrétariat d'Etat à la Reconstruction.

M. PIERRE SEGELLE,
ministre du Travail et de la Sécurité sociale.

M. Pierre Segelle est né, le 14 septembre 1899, à Médéa (Algérie). Docteur en médecine, il a exercé à Orléans depuis 1929. Membre du mouvement de résistance « Libération-Nord », il est arrêté par les Allemands et déporté de 1943 à 1945. Depuis la Libération, il représente le Loiret au Palais-Bourbon, où il siège parmi les socialistes.

Le Dr Segelle a été ministre de la Santé publique dans le gouvernement Blum, en décembre 1946. Il était vice-président de la Commission du travail depuis janvier 1948.

M. LOUIS JACQUINOT,
ministre des Anciens Combattants et Victimes de la guerre.

Né à Gondrecourt (Meuse), le 16 septembre 1898, avocat, M. Louis Jacquinot a débuté dans la politique comme chef de Cabinet de Maginot ministre de la Guerre.

Elu député de la Meuse en 1932, réélu en 1936, il siège à la Chambre au groupe des républicains de gauche. En 1939, il est nommé sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur.

Grièvement blessé en juin 1940, M. Jacquinot s'évade par l'Espagne et rejoint à Londres le général de Gaulle.

Il est commissaire à la Marine dans le gouvernement provisoire d'Alger, puis ministre de la Marine dans le gouvernement de la Libération. Il devait occuper ces mêmes fonctions dans le gouvernement Ramadier, après avoir été ministre d'Etat pendant trois mois dans le dernier gouvernement de Gaulle.

Président du Conseil général de la Meuse, M. Jacquinot a été constamment réélu député de ce département depuis 1945 comme républicain indépendant.

M. RENE MAYER,
ministre de la Justice, garde des Sceaux.

M. René Mayer est né à Paris le 4 mai 1895 ; il fut successivement auditeur, puis maître des requêtes au Conseil d'Etat, professeur à l'Ecole des sciences politiques. En 1928, il entre au Comité de direction de la Compagnie des chemins de fer du Nord, dont il devient le vice-président en 1932. Il participe, en 1937, aux négociations sur la cession des réseaux ferroviaires de laquelle est issue la S. N. C. F., dont il est membre du Comité de direction jusqu'en 1939.

Mobilisé au début des hostilités, il devient chef de la mission du ministère de l'Armement à Londres.

En 1943, M. René Mayer réussit à s'évader de France et à gagner Alger, où le général Giraud lui confie le secrétariat aux Communications. Le général de Gaulle, président du Comité français de Libération nationale, le nomme commissaire aux Communications et à la Marine marchande et le charge de coordonner les moyens de transport de la France en guerre.

Ministre des Transports et des Travaux publics à la Libération, M. Mayer est nommé commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes en décembre 1945, poste qu'il garde jusqu'en juillet 1946.

Elu député de Constantine à la deuxième Assemblée constituante et réélu à l'Assemblée nationale, il a été vice-président du groupe radical-socialiste et membre du Comité français pour l'Europe unie.

M. René Mayer a été ministre des Travaux publics dans le ministère de Gaulle, du 10 septembre 1944, ministre des Finances et Affaires économiques dans le ministère Schuman du 22 novembre 1947 et ministre de la Défense nationale dans le ministère André Marie du 23 juillet 1948. Commandeur de la Légion d'honneur, M. René Mayer a encore représenté la France à la Commission préparatoire des Nations Unies, en 1945, et à l'Assemblée générale de l'O. N. U. de 1947.

M. RENE PLEVEN,
ministre de la Défense nationale.

M. René Pleven est né à Rennes, le 13 avril 1901. Nommé chef-adjoint de la mission française de l'air aux U. S. A., au début de la guerre, il s'engage, dès le 8 juillet 1940, dans les forces françaises libres, et devient secrétaire général du gouvernement de l'A. E. F. Le général de Gaulle le rappelle à Londres en 1941 et le charge des Colonies, des Finances et des Affaires étrangères.

Ministre des Colonies à Alger, en juin 1943, M. René Pleven est nommé, le 14 novembre 1944, ministre des Finances au gouvernement provisoire. Le 5 avril 1945, à la suite de la démission de M. Mendès-France, il est chargé en outre du ministère de l'Economie nationale. Après les élections

d'octobre 1945 il reste ministre des Finances dans le nouveau Cabinet de Gaulle jusqu'au départ de celui-ci en janvier 1946, et n'avait plus été ministre depuis cette date.

Elu le 21 octobre 1945 député des Côtes-du-Nord à la première Constituante, M. Pleven a été réélu à l'Assemblée nationale. Président du Comité directeur de l'U. D. S. R., en mai 1947, il préside au Palais-Bourbon l'intergroupe du Rassemblement des gauches.

LES NOUVEAUX SECRÉTAIRES D'ÉTAT

M. PAUL BACON,
secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil.

M. Paul Bacon, député M. R. P. de la Seine, est né le 1er novembre 1907, à Paris. Après avoir été un des tout premiers Jocistes de France, successivement secrétaire général-adjoint de la C. F. T. C., secrétaire général du Mouvement populaire des familles, M. Bacon s'est consacré également à la rédaction en chef de revues ouvrières et syndicales. Le nouveau secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil avait milité, sous l'occupation, au Comité de Résistance C. F. T. C. et au Mouvement républicain de libération. Il a été membre de l'Assemblée consultative et des deux Assemblées constituantes.

M. ROBERT BURON,
secrétaire d'Etat aux Affaires économiques.

M. Robert Buron, député M. R. P. de la Mayenne, est né le 27 février 1910 à Paris. Premier lauréat de l'école libre des sciences politiques et docteur en droit, il a été administrateur de Sociétés. Sous l'occupation, M. Buron a mérité la médaille de la Résistance comme militant du mouvement O. C. M. Après la Libération, il devint professeur à l'Ecole nationale d'organisation économique et sociale. Autrefois membre du parti démocrate populaire, le nouveau secrétaire d'Etat aux Affaires économiques appartint aux deux Assemblées nationales constituantes.

M. RAYMOND-LAURENT,
secrétaire d'Etat à la Marine.

M. Raymond-Laurent, député M. R. P. de la Manche, est né à Nîmes en 1890, a passé son enfance dans l'Ardèche et une partie de sa jeunesse en Amérique. Depuis 1913, il milite à la C. F. T. C. Grièvement blessé au cours de la guerre 1914-1918, il est décoré de la croix de guerre et de la médaille militaire.

Professeur au collège libre des sciences sociales, M. Raymond-Laurent a été, avant la guerre 1939-1945, secrétaire général du parti démocrate populaire, président du Conseil municipal de Paris, député de la Seine.

M. JEAN MEUNIER,
secrétaire d'Etat à l'Intérieur.

M. Jean Meunier, socialiste, député d'Indre-et-Loire, est né le 19 mai 1908 à Bourges (Cher). Ancien maire de Tours, M. Jean Meunier a été également élu conseiller général. Il a successivement fait partie de la Chambre des députés, puis, après la Libération, de la Consultative, et, enfin, des deux Assemblées constituantes.

LES NOUVEAUX SOUS-SECRÉTAIRES D'ÉTAT

M. JACQUES CHASTELLAIN,
sous-secrétaire d'Etat à la Marine marchande.

M. Jacques Chastellain est né le 7 juin 1885, à Rouen ; armateur, il a été élu député républicain-indépendant de la Seine-Inférieure aux deux Assemblées constituantes et a été réélu à l'Assemblée nationale.

M. Chastellain est, par ailleurs, conseiller général et maire de Rouen.

M. PAUL IHUEL,
sous-secrétaire d'Etat à l'Agriculture.

M. Paul Ihuel député du Morbihan (M. R. P.), est né le 2 novembre 1903. Il est licencié en droit, mais agriculteur, et a été élu en 1936 comme député indépendant. Engagé volontaire en 1939, M. Ihuel a été prisonnier de guerre. Il devint ensuite président du Conseil général du Morbihan et maire de Berné, en même temps qu'il siégeait à l'Assemblée consultative provisoire et aux deux Assemblées constituantes.

M. LIONEL DE TINGUY DU POUET,
sous-secrétaire d'Etat chargé de la réforme administrative.

M. Lionel de Tinguy du Pouet du groupe M. R. P., député de la Vendée, comme l'avait été son père, est né le 6 avril 1911 à Paris. Ancien élève de l'Ecole polytechnique, licencié en droit, maître des Requêtes au Conseil d'Etat, il a fait la campagne 1939-1940 comme lieutenant d'artillerie ; a obtenu la croix de guerre avant d'être capturé. Il devint ensuite vice-président national de l'Union des prisonniers de guerre. Il entra le 2 juin 1946 à l'Assemblée constituante, puis à l'Assemblée nationale.

M LOUIS AUJOULAT,
sous-secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer.

Le Dr Louis Aujoulat, ancien membre des deux Assemblées constituantes, aujourd'hui député du Cameroun (indépendant d'outre-mer), est né le 28 août 1910 à Saïda (Oran). Ancien élève de l'Université catholique de Lille, il a fondé le mouvement d'intellectuels missionnaires *Ad lucem*. Il a été membre des deux Assemblées constituantes.

M. PAUL RIBEYRE,
sous-secrétaire d'Etat à la Population.

M. Paul Ribeyre est né le 11 décembre 1906, à Aubagne (Bouches-du-Rhône). Dans sa jeunesse, il milita au sein de la Jeunesse catholique vivaroise. Directeur de Sociétés, il est aujourd'hui maire de Vals-les-Bains et député de l'Ardèche, inscrit au Centre républicain d'action paysanne et sociale.

M. GEORGES GORSE,
sous-secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer.

M. George Gorse, né le 15 février 1915 à Cahors. Agrégé des lettres, fut, en 1943, chargé de mission au Cabinet du général de Gaulle. Il est membre de l'Assemblée nationale, inscrit au groupe S. F. I. O. Il assuma, dans le ministère Blum, en 1946, la direction du sous-secrétariat d'Etat aux Affaires musulmanes.

— *La Dame toute belle. Etude objective et psychologique des événements de Fatima*, par le R. P. Rambaud, O. P. — Vol. 13 × 20 cm., 186 pages, 7 gravures hors texte. 270 francs. Emmanuel Vitte, 3, place Bellecour, Lyon, et 10, rue Jean-Bart, Paris, 1949.

Ce nouvel ouvrage, fruit d'une étude approfondie des sources, donnera satisfaction aux plus difficiles. Historien positif et psychologue averti, l'auteur narre, dans un style agréable, les faits extraordinaires survenus à la Cova da Iria, établit l'indiscutable authenticité des apparitions de la Vierge, du miracle du soleil, apporte d'importantes précisions. Enfin, soucieux de parfaite loyauté, il se permet quelques réserves nuancées quant aux révélations tardives de Lucie.

Problèmes de l'immigration

I -- Les travailleurs nord-africains en France

PREMIERE PARTIE

Problèmes posés par la présence en France des travailleurs nord-africains

M. l'abbé Paul Catrice, conseiller de l'Union française et directeur de l'Agence « Univers » de Lille, a bien voulu nous faire parvenir les pages suivantes qui ont été soumises aux délibérations de l'Assemblée de l'Union française, sur quelques graves problèmes de l'immigration.

Le fait de l'immigration.

Nul ne peut ignorer le fait de l'immigration nord-africaine en France métropolitaine. Il n'est que de visiter certains quartiers de nos grandes villes pour commencer à découvrir que cette immigration est importante et prend de plus en plus d'ampleur. Nos ports méditerranéens, nos centres industriels sont de plus en plus fréquentés par des Nord-Africains, travailleurs ou chômeurs. Nous devons nous sentir responsables de cette situation dont, sans vouloir assombrir la description, il serait vain de se dissimuler les tares, un trop grand nombre de ces travailleurs nord-africains se trouvant dans des conditions effroyables de travail, de nourriture, d'habillement et, peut-être surtout, de logement.

La France métropolitaine doit rechercher immédiatement des remèdes efficaces.

Les causes.

La cause primordiale de la venue des travailleurs nord-africains en France est, comme dans toutes les émigrations, l'impossibilité actuelle pour l'Afrique du Nord de nourrir sa population, d'autant que celle-ci s'accroît rapidement chaque année.

La terre d'Afrique du Nord ne peut produire assez. Les régions naturellement fertiles ou irriguées sont principalement occupées par la grande colonisation. Les travailleurs nord-africains qui émigrent en France proviennent pour la plus grande part de régions montagneuses, de toute petite propriété, où il est bien dur de vivre, même d'une vie fort rudimentaire, avec des besoins extrêmement limités et qui ne sont pas compatibles avec le minimum de bien-être que nous voulons donner à tous les habitants de l'Union française. Il suffit d'avoir vécu en Grande Kabylie ou d'avoir parcouru le Riff (Maroc du Nord) ou le Souss (Maroc du Sud) pour comprendre aussitôt à quel point le niveau présent de l'agriculture commandait l'émigration.

Et ces petits paysans kabiles ou marocains, et parfois, surtout pour ces dernières années, ces nomades des Hauts Plateaux ruinés par la sécheresse ou las de leur rude existence, pourraient-ils s'établir dans d'autres régions d'Afrique du Nord ? Il semble bien que les régions prospères, sans connaître le surpeuplement des montagnes, ont atteint leur densité maximum, d'autant que le développement de la mécanisation rurale, si souhaitable à bien des égards, en particulier pour diminuer la peine de l'homme et augmenter la production, ne fera que restreindre les appels de main-d'œuvre. Nouveau et grave problème !

Un premier remède serait donc l'amélioration de l'agriculture, l'adoption de méthodes intensives, la modernisation des instruments, l'utilisation plus grande des engrais (alors que les phosphates du Maroc et du Constantinois sont en grande partie exportés).

Un autre remède, non moins indispensable et urgent, est l'industrialisation de l'Afrique du Nord. Nous espérons que les vastes projets du plan d'équipement de l'Afrique du Nord sortiront bientôt du domaine de l'étude pour aboutir à une réalisation rapide et efficace, en tenant le plus grand compte des problèmes sociaux que posera ou aggravera cette industrialisation.

Le troisième remède est, surtout dans l'immédiat, l'émigration. Et c'est ce qui explique qu'elle se soit si développée et que certains aient même envisagé la présence en France, d'ici dix ans peut-être, d'un million de Nord-Africains.

On a dit parfois que les Nord-Africains venaient en France alléchés par l'Eldorado que constitueraient pour eux certains quartiers de Paris ou certaines villes de province tels que les leur décrivent les « retour de France ». Ou bien, encore, dit-on, ils sont poussés par l'esprit d'aventure, et journalistes ou romanciers brodent facilement sur ce thème. Sans doute il y a un peu de vrai dans l'une et l'autre explication. De même aussi il ne faut pas oublier que l'immigration nord-africaine, surtout à ses débuts, au cours de la guerre 1914-1918 et dans les premières années qui suivirent, n'a pas été toujours spontanée, mais fut parfois provoquée par les grands besoins de main-d'œuvre dans la métropole. Et certaines de ces nécessités se retrouvent encore maintenant, car il y a des régions métropolitaines qui réclament des travailleurs pour le bâtiment, les mines, la métallurgie ou le textile.

Enfin, il importe de noter que ce problème de la nécessité de l'émigration n'est pas statique. Les populations d'Afrique du Nord augmentent rapidement. La population de l'Algérie a passé de 2 496 000 habitants en 1856 à 7 234 000 en 1936 et 7 920 000 en 1946 ; celle de la Tunisie de 1 520 000 en 1881 à 3 400 000 en 1945 ; celle du Maroc de 3 553 000 en 1921 à 6 245 000 en 1936. D'après l'excellente étude de M. Louis Chevallier, « Le problème démographique nord-africain », publiée en 1947 dans la collection des travaux de l'Institut national d'études démographiques, la population des trois pays de l'Afrique du Nord, qui aurait été (car il s'agit d'une approximation) en 1946 de 18 200 000, pourrait se monter conformément à l'actuel progrès de la natalite à 21 millions en 1956, 24 400 000 en 1966 et 28 millions en 1976, soit près de 10 millions de plus en trente ans.

Quelques chiffres.

Veut-on quelques chiffres à titre d'indication ? Précisons d'abord que, de ces immigrants nord-africains, les neuf dixièmes sont Algériens, le dixième restant se partageant entre Marocains (deux tiers) et Tunisiens (un tiers).

Notons, à ce sujet, qu'il serait utile de prévoir pour les Marocains et les Tunisiens un régime plus libéral d'entrée en France et de simplifier les formalités actuelles qui ne peuvent que favoriser la clandestinité des départs.

Comme, heureusement, nul contrôle ne s'exerce plus sur les Algériens, qui sont citoyens français, et que la circulation est libre de leurs départements à ceux de la Métropole, il est très difficile d'avoir les statistiques exactes et précises. Pourtant diverses enquêtes ont pu aboutir à des chiffres, dont les spécialistes estiment qu'ils sont encore au-dessous de la réalité.

Au cours des années 1945-1946 et 1946-1947, 1 200 à 1 500 Algériens ont débarqué chaque semaine. Soit de 62 000 à 78 000 par an; et pour trois ans, quelque 225 000 entrées. Le mouvement a continué et même a augmenté dans les premiers mois de 1948, mais semble actuellement décroître D'ailleurs, un bon nombre de travailleurs ne viennent en France que pour quelques mois et il faudrait déduire du chiffre des arrivées celui des départs. Pour l'ensemble des travailleurs nord-africains se trouvant en France, voici quelques chiffres approximatifs qui ont été avancés : en 1930, 120 000 ; en 1938, 82 009 ; en 1948, 350 000, dont 110 000 pour la région parisienne.

Répartition.

Si l'on tente d'analyser la répartition des Nord-Africains dans les diverses régions de France, on se trouve immédiatement gêné par le caractère mouvant de cette immigration. Il y a lieu de noter que les régions essentiellement agricoles ne sont, toutes proportions gardées, que peu touchées en général par ce mouvement. Les régions atteintes par cette immigration sont la région parisienne, la région du Sud-Est où s'effectuent de grands travaux (barages), le Rhône et la Loire, la région minière et sidérurgique de l'Est, la partie minière du département du Gard, et, enfin, dans la région du Nord, les départements du Nord et du Pas-de-Calais (mines, sidérurgie, industries chimiques, mais non le textile en général). Signalons aussi que des mouvements notables ont été observés, fin 1947 et début 1948, de France vers la Belgique (région minière du Borinage, Mons, Charleroi) par la zone frontière de la région de Jeumont.

Situation des immigrés.

Tous les observateurs qualifiés sont unanimes à dire la difficile situation des Nord-Africains débarqués en France.

Ils arrivent seuls le plus souvent, ayant laissé au pays leur famille. Et cela déjà va mettre obstacle à leur insertion dans la communauté française.

Considérés comme Français (je parle ici des Algériens), ils vont être laissés quasiment à l'abandon au milieu d'hommes qui ne parlent pas leur langue, ne s'appuient pas sur les mêmes traditions, ne comprennent pas leur esprit profondément religieux, vivent sur un rythme pour eux inhabituel. Seuls, des services d'assistance viendront à leur secours (mais avec quels pauvres moyens !) et sans pouvoir faire face à tous les problèmes qui se posent à ces immigrants.

Trouver du travail, se loger, deux problèmes urgents qu'ils auront alors un mal inouï à résoudre.

Le travail ? Comment pourraient-ils en trouver aisément alors que pèse sur eux le préjugé défavorable de trop de Français moyens, alors que, venus sans qualifications professionnelles, ils ne voient s'ouvrir devant eux qu'à grand'peine des services de formation trop souvent inadaptés à leurs besoins propres. Les voilà donc voués aux tâches de manœuvres les plus rebutantes, celles souvent dont personne ne veut.

Le logement ? Ils vont se grouper entre compatriotes dans des taudis surchargés. Le moindre tenancier les exploite à merci, louant 200 à 250 francs par nuit, au début de 1948, une place dans une chambre misérable. Avant la guerre, nous avons vu, nous-mêmes, un dortoir de 25 mètres de long, sans fenêtre, où trois « équipes » de 50 Nord-Africains se succédaient en vingt-quatre heures dans les mêmes lits. On devine l'hygiène de pareils locaux et les logements ou parfois même les quartiers lépreux qui viennent s'ajouter aux taudis déjà existants.

Le résultat se fait bientôt sentir : sous-alimentation, maladies (la tuberculose fait de véritables ravages), misère ou marché noir.

Et il faudrait parler encore des unions mixtes, régulières ou non, des enfants dont on évalue le nombre à 15 000, des conflits juridiques nés de la présence en pays de loi française d'hommes traditionnellement soumis au statut coranique ou à la coutume berbère. Il faut absolument s'occuper de ces femmes françaises ou parfois étrangères qui partagent la misère de ces travailleurs et qui souvent, attirées par des récits enchanteurs, s'en vont les rejoindre dans leur village natal. Il faut aussi s'occuper de ces enfants métis qui posent, bien plus que des problèmes de statut juridique, d'angoissants problèmes de survie et d'éducation.

On voit donc maintenant la nature des questions à résoudre. Contrairement à ce qu'ont pensé et pensent encore certains, elles ne sont pas d'ordre policier. Ces hommes attendent de nous autre chose que des mesures d'auto-défense sanitaire ou policière. Ils attendent un effort cohérent des pouvoirs publics et des institutions privées pour faire face à des problèmes de fond qui sont économiques et sociaux :

a) satisfaire les besoins essentiels des immigrants dans le domaine de la nourriture, du logement et du vêtement afin de pallier les difficultés qu'ils rencontrent à leur arrivée dans les conditions actuelles de l'immigration ;

b) éviter que cette immigration ne continue à se traduire par la constitution d'une masse malheureuse, en fournissant aux Nord-Africains les moyens d'acquérir, au départ ou à l'arrivée, la qualification professionnelle qui leur assurera une « assiette » sociale suffisante et en organisant ensuite leur placement ;

c) poursuivre par des mesures sociales appropriées la tâche éducative qui pourra seule donner le plein effet aux mesures précédentes, ainsi qu'aux libertés politiques récemment reconnues à tous les Algériens.

DEUXIEME PARTIE

Esprit dans lequel il importe d'aborder ces problèmes et d'envisager les solutions proposées

L'esprit dans lequel nous abordons l'étude des problèmes et la promotion des solutions retenues en ce qui concerne les travailleurs nord-africains en France peut être résumé en trois propositions :

— nous entendons demeurer dans le cadre des institutions françaises ;

— nous voulons travailler en même temps dans le domaine social et dans le domaine éducatif ;

— nous croyons à la nécessité de développer à la fois l'initiative ou la coordination gouvernementale et les initiatives privées.

Nous entendons demeurer dans le cadre des institutions françaises.

Que celles-ci doivent être rendues suffisamment accueillantes, suffisamment « compréhensives », éventuellement par un certain nombre d'assouplissements nécessaires, nous n'en disconvenons pas. Mais il nous semble que, pour cela, nos institutions françaises n'ont nul besoin de renier aucun de leurs principes fondamentaux.

Vouloir travailler hors de ce cadre aboutirait à coup sûr, à plus ou moins brève échéance, à instituer une véritable législation d'exception concernant les Nord-Africains. Ceci serait en contradiction flagrante avec les principes de base de la Constitution. Et c'est cette discrimination qui est la plus redoutée des travailleurs nord-africains qui préfèrent encore leur liberté, même malheureuse, à certaines chaînes dorées ou ségrégations humiliantes.

Par ailleurs, aux yeux des intéressés, une telle attitude, même animée des meilleures intentions, apparaîtrait, à juste titre, comme un paternalisme intolérable. Les Nord-Africains en France veulent être membres, tout simplement, mais aussi intégralement, de la communauté française. N'adoptent-ils pas, signe manifeste de cette volonté, et ceci est un symbole, la mode française ?...

Nous voulons travailler en même temps dans le domaine social et le domaine éducatif.

Nous refusons de penser que l'aide sociale prime — ne fût-ce que dans le temps — l'éducation sans laquelle, l'expérience l'a prouvé, il est vain de mettre à la disposition des Nord-Africains (comme de quiconque) quelque élément de progrès que ce soit. Ce n'est que dans la mesure où un minimum d'éducation (éveillant le désir, le besoin, l'habitude, puis la manière de se servir, d'utiliser) est réalisé qu'on ne court pas le risque de créer des facultés et facilités qui, ne répondant à aucun désir ou besoin, ne seront pas utilisées. Et ceci est particulièrement important dans le domaine, par exemple, du logement où d'intéressantes initiatives ont été réalisées. Il est indispensable que l'éducation aille de pair avec le progrès social.

L'on sait l'échec auprès des Nord-Africains de certaines institutions excellentes, conçues et réalisées exprès pour eux, comme les centres d'accueil de Paris et même l'hôpital franco-musulman de Bobigny. Les travailleurs nord-africains y voient, à tort ou à raison, des réalisations uniquement sociales, dont on ne leur a pas fait sentir, par une éducation appropriée, la nécessité, le besoin. Comme, par ailleurs, du moins pour les centres, ils craignent que des influences policières jouent derrière les apparences sociales, ils se méfient encore davantage. Et qui pourrait leur donner tort ? Et par exemple, pour l'hôpital de Bobigny, les travailleurs nord-africains ont redouté le sanatorium, où ils ont vu une antichambre de la mort ; ils ont craint la contrainte et la surveillance qui les suivraient jusque sur leurs lits de malades. Preuve évidente une fois de plus que l'action sociale, l'assistance sociale demandent beaucoup de psychologie et de doigté.

Nous croyons à la nécessité de développer à la fois l'initiative ou la coordination gouvernementale et les initiatives privées.

Il est évident que, pour un programme social et éducatif d'une telle envergure, il faut un plan très vaste et ce plan doit être conçu, étudié et financé par le gouvernement métropolitain en étroit accord avec les trois gouvernements nord-africains intéressés.

Cette initiative gouvernementale doit mettre en branle d'une façon vraiment efficace les administrations préfectorales et les municipalités. Elle doit assurer la coordination de tous les ministères intéressés : ministère du Travail, ministère de la Santé et de la Population, ministère de l'Intérieur, ministère des Affaires étrangères, ministère de la Justice.

Le ministère du Travail a déjà organisé un contrôle de la main-d'œuvre nord-africaine, et des contrôleurs existent dans les principaux centres métropolitains où se trouvent les travailleurs nord-africains (arrêtés du ministre du Travail des 13 et 14 juin 1946). Ces contrôleurs des sociaux nord-africains sont actuellement au nombre de 11, dont cinq autochtones, plus un chef de service. Ils résident à Lille, Arras, Metz, Nancy, Chambéry, Lyon, Grenoble, Saint-Etienne, Bordeaux, Rochebelle (Gard) et Marseille. Le ministère du Travail a institué aussi des centres de passages des travailleurs algériens (arrêtés des 10 juillet 1947 et 13 septembre 1948).

Le sous-secrétariat d'Etat aux Affaires musulmanes s'occupait activement de la question et préparait déjà certaines réalisations.

Le sous-secrétariat d'Etat à la présidence du Conseil continue à s'occuper de la question et a déjà envoyé en Afrique du Nord des assistantes sociales qui se prépareront à leurs futures fonctions du service social nord-africain en France.

Le ministère de l'Education nationale a fondé, en 1945, des « Centres d'éducation pour les travailleurs nord-africains de la métropole ». Ces centres sont aujourd'hui au nombre de 32 : 10 à Paris, 10 en banlieue, 12 en province. Pour le département de la Seine, une organisation fort importante a été mise sur pied par la Préfecture de la Seine et aussi sur le plan purement parisien par la municipalité de Paris avec des Centres de logement, des Foyers, des dispensaires, l'hôpital de Bobigny, etc.

Le gouvernement général de l'Algérie a, lui aussi, son organisation particulière, « la Commission d'assistance aux Nord-Africains » et de même l'Office du Maroc avec ses services sociaux.

On voit déjà que, rien que sur le plan gouvernemental, il existe de multiples organisations, dont il est indispensable d'assurer la coordination en vue de plus d'efficacité.

En outre, les organismes privés ont déjà déployé de larges et louables efforts. Il faut que l'initiative privée, c'est-à-dire les grandes organisations nationales ou régionales d'entraide, ou bien les associations professionnelles, ou bien telle entreprise en particulier, conjugue ses efforts avec les organismes officiels, les aidant ou les suppléant.

Ce qu'il faut avant tout dans ce domaine, c'est l'accord de toutes les bonnes volontés, le concours loyal de tous au service d'une cause si passionnément humaine, car il faut malheureusement reconnaître qu'actuellement les initiatives privées sont morcelées, empêchées, par cela même et par leur pauvreté, d'aborder le problème au fond, se limitant quasi exclusivement à l'assistance matérielle. Pour nous résumer il faut donc :

1° un organisme consultatif et coordonnateur de toutes les questions concernant les Nord-Africains. Cet organisme pouvant être la Commission consultative nationale créée par l'arrêté du 13 juin 1945 (voir page 14 du présent rapport). Cette Commission semble actuellement en sommeil ; il faudrait la faire revivre et la réorganiser dans sa composition comme dans son programme ;

2° les initiatives privées que l'Etat se doit de contrôler et qu'il pourrait coordonner, en lui laissant, dans la limite du strict contrôle nécessaire, toute liberté d'action et en n'oubliant pas que, c'est notre avis appuyé sur maintes observations impartiales, à peu près seules les initiatives privées pourront aboutir à des résultats intéressants, les travailleurs nord-africains redoutant par-dessus tout n'importe quelle intervention de l'Etat en lequel ils ne veulent voir que la face « policière ».

TROISIEME PARTIE

Détail des mesures de première urgence

S'il importe de ne négliger aucun de ces problèmes et notamment le problème éducatif, il n'en faut pas moins les sérier dans la mesure du possible afin de pouvoir résoudre chacun d'eux avec le maximum d'efficacité. C'est à quoi tendent les divers points particuliers que nous allons esquisser. L'on remarquera qu'ils ne visent dans l'immédiat qu'à l'essentiel. En tout état de cause, ils ne sauraient constituer qu'un point de départ à compléter et à perfectionner sans cesse.

Comité de coordination.

Dans notre pensée, il s'agit là essentiellement d'un organisme 1° d'études, d'enquêtes de travail préparatoire ; 2° de coordination. Il ne s'agit en aucune matière d'un organisme de gestion ou d'administration, à quelque titre que ce soit.

Le Comité serait quadripartite : représentants du gouvernement métropolitain et des trois gouvernements nord-africains — représentants des travailleurs nord-africains — représentants des travailleurs et des employeurs métropolitains, chaque catégorie comprenant un quart des membres du Comité.

Le rôle primordial de ce Comité devrait être de mettre en relation les administrations et les initiatives privées, de travailler à réaliser une organisation d'ensemble qui apportera l'aide souhaitable aux travailleurs nord-africains.

Le Comité pourrait avoir un rôle représentatif des intérêts de l'ensemble des organisations d'aide aux Nord-Africains. Il devrait être consulté par les pouvoirs publics désireux de prendre telle ou telle mesure d'ordre général relative aux travailleurs nord-africains en France.

Le Comité pourrait ainsi très heureusement assumer la tâche, en accord avec le ministère du Travail :

— d'aider et coordonner les contrôleurs sociaux nord-africains, dont nous souhaitons vivement que le nombre et les moyens d'action soient accrus et qu'ils soient choisis de préférence parmi les autochtones ;

— de réorganiser et développer la Commission consultative nationale et les Commissions consultatives départementales des travailleurs nord-africains constituées par l'arrêté du ministère du Travail du 13 juin 1946.

Il importe essentiellement que le Comité se place très nettement sur le terrain de l'entraide du service social, excluant délibérément toutes consignes policières. Tous les intéressés, aussi bien les Nord-Africains que les métropolitains, gardent un trop amer souvenir du service des affaires nord-africaines de la rue Lecomte, dont nous avons pu constater que le seul nom était en horreur jusque dans les plus petits villages kabyles perdus dans la montagne. Il semble d'après certains indices que d'aucuns voudraient ressusciter cet organisme de triste mémoire. Nous pensons que l'Assemblée de l'Union française sera unanime à protester contre un tel projet.

Signalons d'ailleurs, que, pour bien marquer sa compréhension d'un esprit tout nouveau, la Préfecture de la Seine a changé le nom du service des affaires nord-africaines en service départemental d'assistance aux Nord-Africains, « Centre Bouchafa Mohamed Salah » (nom d'un militant syndicaliste nord-africain mort au camp de Dachau). Mais il ne suffit pas de changer, si heureusement que ce soit, un titre ; il faut surtout changer l'esprit et les méthodes.

Nous voudrions aussi que ce Comité de coordination se préoccupât tout particulièrement de l'aspect éducatif des problèmes concernant l'immigration des Nord-Africains. Il ne s'agit pas seulement de prendre des mesures de détail, si excellentes soient-elles. Il faut aussi, nous l'avons déjà souligné, que l'on élabore et réalise un véritable plan d'ensemble, que l'on s'efforce non pas seulement de faire donner tout son rendement à cette main-d'œuvre nord-africaine, objectif auquel on se limite trop souvent, mais surtout d'améliorer son niveau de vie, de lui apporter l'éducation morale, sociale et professionnelle qui permettra aux travailleurs nord-africains de profiter pleinement de leur séjour en France pour accéder à une situation meilleure et pour contribuer ensuite à l'évolution de leur propre pays.

Action sur la presse et la radio.

Nous voudrions qu'un effort soit fait du côté de la presse et de la radio pour que presse et radio évitent tout reportage hâtif et superficiel, toute information tendancieuse qui, très vite, surexcite les esprits, pour que l'opinion métropolitaine soit mieux informée, mieux guidée, pour qu'elle comprenne ses responsabilités vis-à-vis des travailleurs nord-africains.

On a noté, tout récemment, les incidents malheureux qui se sont produits à cet égard, en parti-

culier en Lorraine et à Lyon. Il ne faudrait pas que se maintienne cette mentalité trop souvent méprisante, parfois même raciste, qui est indigne de l'Union Française.

Contrôle social de la main-d'œuvre nord-africaine.

Il nous paraît extrêmement important de développer au maximum l'effort réalisé par le ministère du Travail dans son organisation du contrôle de la main-d'œuvre nord-africaine. Pourvu, nous y revenons encore, que ce contrôle reste strictement dans le domaine social et éducatif et que soient résolument bannis les essais de certains qui voudraient restaurer des méthodes policières, qui confondent service social et surveillance ou brimades. Nous comprenons qu'une surveillance policière soit nécessaire dans certains cas, mais elle ne doit pas être autre que celle de l'ensemble des Français. Le service social et éducatif est suffisamment important et étendu pour qu'il puisse se consacrer entièrement et exclusivement à une mission toute d'entraide et de désintéressement.

Répression du trafic sur les passages maritimes.

L'une des premières difficultés sérieuses auxquelles se heurtent les Nord-Africains désireux de se rendre en France est celle de la traversée, en particulier de trouver place sur un navire. La plupart du temps, déjà, les Nord-Africains se sont endettés dans leur localité d'origine, afin de pourvoir, au plus juste, à leurs frais de transport. Parvenus au port d'embarquement, ils se voient souvent dans l'impossibilité de se procurer un titre de transport par mer au tarif normal, surtout en quatrième classe, les billets de quatrième classe étant souvent achetés par des trafiquants qui les revendent, jusqu'au quadruple de leur valeur, aux véritables passagers.

La situation, de ce point de vue, semble maintenant s'être améliorée, mais il faut prendre des mesures pour interdire toute reprise de ce trafic.

Création de magasins coopératifs d'habillement.

En ce qui concerne le vêtement, la majorité des Nord-Africains, peu informés du climat métropolitain, ou surtout privés des ressources nécessaires, parviennent dans nos régions, démunis de l'indispensable.

Il apparaît expédient de favoriser la constitution dans les ports d'embarquement, de magasins coopératifs d'habillement susceptibles de délivrer aux partants, dans les conditions de contrôle nécessaires, un trousseau minimum aux prix les plus avantageux pour eux.

Offices de renseignements et de placement.

Il serait aussi extrêmement utile de créer des offices de renseignements sous le contrôle des gouvernements nord-africains et avec le concours des organisations sociales, afin de mettre les partants au courant des principaux aspects de la vie française, afin qu'ils ne s'y sentent pas trop dépaysés à leur arrivée.

Ces offices pourraient aussi avoir le grand avantage de procurer autant que possible aux émigrants, avant leur départ, des contrats individuels de travail. Ce serait là un progrès extrêmement heureux que beaucoup souhaitent. Les offices, sous le contrôle gouvernemental, serviraient ainsi de traits d'union entre la métropole et les trois pays nord-africains.

Orientation professionnelle.

Dans le domaine de l'orientation et éventue lement de la réadaptation professionnelle, il s'ag de donner aux travailleurs nord-africains la po sibilité effective d'acquérir le plus rapidement po sible, lorsqu'ils en manifestent la volonté et l'ap titude, la qualification professionnelle sans laquel ils demeurent les manœuvres employables et dépla çables à merci, premières victimes de tout chô mage et les derniers à bénéficier de toute repris économique.

Il s'agirait essentiellement, dans l'immédiat, d dispositions réglementaires à prendre pour que le entreprises ou groupes d'entreprises, dispensa en tout ou en partie un enseignement propreme technique, soient obligées à former une proportio de travailleurs nord-africains identique à la pr portion globale des Nord-Africains par rapport a nombre total des travailleurs de cette entreprise o de ce groupe d'entreprises.

Cette formation professionnelle accélérée pou rait d'ailleurs être donnée en Algérie même, avai le départ en France, comme le suggérait justemen en particulier pour le bâtiment et la métallugi une circulaire du ministère du Travail en date d 18 avril 1947.

Il y aurait lieu de favoriser la création et l fonctionnement le plus large possible de cou d'initiation des Nord-Africains à la langue et à l culture françaises. Rappelons ici les excellen résultats obtenus par les équipes sociales nor africaines sous l'impulsion de MM. Louis Mass gnon, professeur au Collège de France, qui s'e tant intéressé aux travailleurs nord-africains e France et a donné souvent de sa personne pour ce cours d'initiation à Gennevilliers, et Emile Janie aujourd'hui directeur de la Médersa de Tlemce

Allocations familiales.

Dans le domaine des allocations familiales due aux travailleurs nord-africains chargés d'un famille demeurée en Afrique du Nord, allocation familiales qui ont été instituées par la loi validé du 26 septembre 1942, complétée par un décre du ministère du Travail du 15 juin 1945, il y aura lieu d'assouplir les modes de règlement des pre tations. Il est fréquent que le montant desdite allocations ne parvienne aux destinataires qu'apr l'écoulement de délais très longs et en fait pa le canal de toute une série d'intermédiaires locau dont chacun prélève sa part.

De telles malversations grignotent fortement le sommes à percevoir par les bénéficiaires et vor jusqu'à les amputer de la moitié. Les conséquence sociales de ce fait, en plus de sa malhonnêtet sont considérables. Le travailleur nord-africair obligé, d'une part, de se libérer des dettes qu' a contractées la plupart du temps sous des cond tions draconiennes et à des taux usuraires, dés reux, d'autre part, d'aider les siens demeurés « a pays », se voit obligé d'aider sa famille, d'autar plus que les allocations familiales le font moir dans les circonstances indiquées ci-dessus. De l pour partie, chez un bon nombre, le sens m entendu d'une économie à outrance sur le stri indispensable, économie qui va parfois jusqu' pousser un trop grand nombre à refuser certaine facilités relatives de nourriture et de logement q leur sont consenties, afin de vivre en communaut misérable où les frais généraux sont moindres.

Il y aurait donc lieu de prévoir :

— plus de rapidité dans les opérations des caisses d'allocations familiales de France et d'Algérie, compte tenu des difficultés inhérentes à l'état-civil des bénéficiaires en Afrique du Nord et à l'instabilité des travailleurs nord-africains en France ;

— d'organiser le versement des allocations par les P. T. T. directement aux bénéficiaires.

Logement.

Le problème du logement n'est pas près de se trouver résolu en France. Les difficultés de logement sont encore plus aiguës pour les Nord-Africains qui se voient trop souvent repoussés ou auxquels on offre des taudis, d'immenses casernes malsaines ou au moins inconfortables. Il faut, ici encore, que nous luttions contre toutes ces formes d'un racisme, même inconscient.

Certains efforts intéressants ont cependant été mis en œuvre, çà et là, avec un succès relatif.

Il y a lieu d'aider au développement de tous ces efforts, qu'ils soient gouvernementaux (arrêté des ministres du Travail et des Finances du 13 septembre 1948), municipaux ou entrepris par des firmes privées (projets en cours d'études à Lyon et à Lille, initiative du Centre de liaison interprofessionnel de Paris).

En tout état de cause, il importe de ne tomber dans aucune des deux erreurs suivantes :

— laisser opérer plus longtemps les exploiteurs de la misère des Nord-Africains, exploiteurs qui, pour les loger, souvent dans les pires conditions, exigent d'eux le principal de leurs salaires ;

— laisser se constituer des sortes de « réserves » nord-africaines dans tel ou tel quartier de nos villes, résultat contraire à la dignité humaine.

C'est ainsi, par exemple, que nous nous opposerions aux suggestions du gouvernement général de l'Algérie qui proposait en 1945 de constituer de véritables villages algériens dans les campagnes abandonnées du Sud-Ouest.

Interprètes dans les tribunaux.

Nous demandons enfin, dans les principaux Centres où se trouvent les Nord-Africains, l'assistance obligatoire, dans les tribunaux qui ont à traiter d'affaires concernant les Nord-Africains, que ce soit au civil ou au pénal, d'interprètes assermentés connaissant selon les cas la langue arabe ou les dialectes berbères, et spécialisés dans le droit et les coutumes locales d'Afrique du Nord.

Il est bien entendu que les tribunaux continueront à juger selon le droit français, car il semble impensable que soit, même dans ce cas, mis en brèche le droit français qui doit demeurer en application en France, conformément d'ailleurs aux stipulations du Statut de l'Algérie (art. 3, 2e alinéa) : « Quand ils résident en France métropoliaine, ils (les citoyens qui n'ont pas renoncé à leur statut personnel) y jouissent de tous les droits attachés à la qualité de citoyen français *et sont soumis aux mêmes obligations.* » Mais l'utilisation des interprètes que nous proposons aidera le juge à se prononcer « en équité » plutôt qu'en « droit strict ».

⁂

Ce n'est pas d'un seul coup et à l'aide de textes qu'on résout un problème aussi vaste que celui que nous avons essayé d'esquisser; il y faut beaucoup de temps, de patience, de tact, de désintéressement.

L'on n'a visé, dans la présente proposition, qu'à assurer, le moins mal possible, aux Nord-Africains résidant en France la satisfaction des besoins primordiaux (matériels et éducatifs à la fois) hors desquels il est impossible de parler de dignité humaine effective.

Nous sommes persuadés que ces séjours de Nord-Africains en France pourraient contribuer très heureusement à développer une meilleure compréhension entre la France et l'Afrique du Nord.

Nous pensons aussi que ces séjours pourraient être utilisés pour la formation civique et professionnelle des Nord-Africains et que cette immigration serait donc ainsi profitable à la fois aux travailleurs, à l'Afrique du Nord et à la France.

Mais pour cela il faut absolument que nous remédions aux scandaleux abus et aux misères trop souvent constatés.

A la suite de notre rapport, l'Assemblée de l'Union française a adopté à l'unanimité, dans sa séance du 10 *mars* 1949, *la proposition suivante :*

L'Assemblée de l'Union française invite le gouvernement de la République française à prendre toutes mesures utiles en faveur du bien-être matériel et de la condition morale des travailleurs nord-africains en France.

Elle lui demande d'envisager dès maintenant la constitution d'un Comité consultatif de coordination de toutes les initiatives publiques et privées, Comité qui serait chargé d'étudier toutes les questions concernant les travailleurs nord-africains en France et de coordonner les réalisations en vue des améliorations et réformes souhaitables.

Elle demande au gouvernement ainsi qu'aux administrations préfectorales et aux municipalités des régions intéressées de développer au maximum toutes les mesures d'entr'aide et de service social, en particulier par le développement du contrôle social nord-africain confié de préférence à des autochtones, par la réorganisation de la Commission consultative nationale et des Commissions consultatives départementales des travailleurs nords-africains, par la création de centres de logement, de foyers, de dispensaires, de cours professionnels, etc. Ceci en dehors de toutes compromissions policières, en prenant nettement position contre toute tentative de rétablir des organismes administratifs abhorrés, tels que le service des affaires nord-africaines de la rue Lecomte.

Elle invite la presse et la radio à veiller scrupuleusement sur toutes informations et enquêtes concernant les travailleurs nord-africains en France, à bannir toutes expressions insultantes et à travailler à former l'opinion publique dans le sens du respect des races, coutumes et cultures.

Parmi les mesures rapidement réalisables, l'Assemblée de l'Union française propose les suivantes :

— la lutte contre tout marché irrégulier de titres de passage maritime ou aérien, qui font trop souvent l'objet de trafics éhontés ;

— l'organisation dans les ports d'embarquement de magasins coopératifs ;

— la création d'offices de renseignements et de placement destinés spécialement, selon un régime et des garanties à prévoir, aux travailleurs émigrants, en particulier en leur procurant avant leur départ, dans toute la mesure du possible, des contrats individuels de travail ;

— le développement soit dans la métropole, soit en Algérie, d'une formation professionnelle accélérée pour les travailleurs nord-africains en France.

Les employeurs des travailleurs nord-africains doivent être mis dans l'obligation de donner à ceux-ci, proportionnellement à leur importance

par rapport au personnel de l'entreprise ou du groupe d'entreprises, la formation professionnelle accélérée prévue par la loi du 24 mai 1938 ;

— l'accélération du versement des allocations familiales, celles-ci étant versées directement et intégralement aux familles demeurées en Afrique du Nord par les receveurs des postes, sans autre intermédiaire ;

— l'amélioration immédiate de l'habitat (en particulier par l'utilisation de certains bâtiments publics inoccupés), en attendant la constitution de groupes d'habitation où les travailleurs nord-africains en France se sentiront bien chez eux et ne seront plus l'objet d'une exploitation systématique et où, en même temps, ils éprouveront nettement le sentiment de faire partie de la communauté française. L'Assemblée de l'Union française souhaite à cet égard que toute entrave à la venu des familles proches des travailleurs nord-africain en France soit supprimée ;

— l'obligation d'utiliser dans les tribunau qui ont à connaître des affaires concernant le travailleurs nord-africains en France, les service d'interprètes assermentés connaissant, selon les ca la langue arabe ou les dialectes berbères et spécia lisés dans le droit et les coutumes locales d'Afriqu du Nord ;

— l'organisation enfin d'un service de rapa triement pour les travailleurs nord-africains e France inaptes ou malades qui n'ont pas les res sources nécessaires à leur retour. Ce service dipo sera des crédits nécessaires qui devront être four nis, au moins en partie, par les employeurs ou le groupements d'employeurs.

II -- Le rapatriement des travailleurs indochinois en France

Le sort des quelque 13 000 travailleurs indochinois groupés dans les camps de France doit rester une préoccupation angoissante de tous ceux qui ont le souci du bien-être matériel et moral de tous les travailleurs, comme aussi de ceux qui s'intéressent à tous les peuples de l'Union française. Il fallut néanmoins la tragédie de Mazargues, ses morts et ses blessés horriblement meurtris dans une lutte fratricide, pour rappeler avec une soudaine évidence que la situation de ces travailleurs restait vraiment grave. Un pareil drame, d'ailleurs, pourrait bien ne pas rester isolé. Et quand même il ne se reproduirait pas, sa brutale flambée est assez expressive. Elle nous impose de rechercher les causes du malaise dont elle témoigne. Elle nous contraint d'y apporter promptement un remède efficace. Une nation n'a pas le droit de retarder certaines échéances lorsque des hommes, que les circonstances ont placés sous sa protection, en arrivent à de telles extrémités.

⁂

Pendant la guerre de 1914, déjà, 49 000 travailleurs avaient été recrutés sur engagement volontaire, en Indochine. Bénéficiant des droits accordés aux militaires, la plupart d'entre eux vécurent entre 1915 et 1919 dans des conditions satisfaisantes. Beaucoup purent apprendre un métier ou se perfectionner dans la connaissance de celui qu'ils pratiquaient. Un assez grand nombre progressèrent dans la connaissance de la langue française ou du quoc-ngu. De notables avantages leur furent octroyés à leur retour au pays natal. Les résultats de cette émigration temporaire déclenchée par la guerre étaient, dans l'ensemble, assez bons. Il est vrai que nulle débâcle, nulle occupation et nul conflit franco-vietnamien n'avaient alors troublé son évolution.

Dès l'année 1920, le gouvernement français se préoccupa de l'utilisation de la main-d'œuvre civile, et particulièrement des travailleurs des territoires d'outre-mer, dans le cas d'un éventuel conflit. La loi du 11 juillet 1938 sur « l'organisation générale de la nation pour le temps de guerre », complétée par le décret du 28 novembre 1938, portant règlement d'administration publique pour l'application de cette loi, et par les décrets du 18 avril 1939 et du 2 mai 1939, organisant, en particulier, la mobilisation de la main-d'œuvre, fixèrent les dispositions que le gouvernement jugeait en cette matière nécessaires.

En bref, la loi disposait qu'à la mobilisation de Français et ressortissants français du sexe mas culin, âgés de plus de 18 ans, pouvaient êtr requis d'accomplir, selon leur profession et leur facultés, des travaux utiles à l'intérêt de la natio en guerre. Le ministre du Travail était chargé d la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'appli cation de la loi.

Aussitôt la guerre déclarée, la levée de main d'œuvre commença en Indochine. Elle devai atteindre, selon les statistiques officielles 19 362 travailleurs. Un tiers d'entre eux étaien des volontaires. Ils appartenaient en général à l catégorie de ceux qu'on appelle, d'un terme u peu équivoque, des « évolués », sensibles malgr ses risques à l'attrait du voyage. Les deux autre tiers, eux, n'étaient nullement volontaires. Paysan cochinchinois pour la plupart, ils n'avaien guère désiré d'abandonner leur pays. Mais la lo permettait aux autorités de les requérir contr leur gré.

Le voyage, après un séjour dans un camp d rassemblement, l'accueil à Marseille ne furen certes, pas idylliques. Si quelques travailleur furent, à bord, maltraités, ce fut le très peti nombre. Mais tous durent voyager à fond de cale sur des bas-flancs ; tous, à l'arrivée, duren séjourner dans la prison départementale de Bouches-du-Rhône, hâtivement convertie en cam de rassemblement. L'inconfort y était extrême. E c'était, convenons-en, une prise de contact ave la terre de France qui n'avait guère de quoi sus citer l'enthousiasme.

Immatriculés, habillés, examinés par des méde cins, les travailleurs furent groupés en compagnie de 250 à 300 membres, toutes heureusement cons tituées, dans la mesure du possible, par de hommes originaires de la même province. E aussitôt, on les mit au travail dans des établis sements œuvrant pour la Défense nationale. Rud tâche en cet hiver 1939-1940 pour des paysans e général peu robustes. Leur habileté naturelle, leur facultés d'adaptation leur permirent, cependan d'obtenir de bons résultats techniques. Le mora à cette époque, resta satisfaisant.

Vint la débâcle ; elle jeta sur les routes, débor dantes de fuyards, la majorité des compagnie Trop souvent, leurs cadres européens les aban donnèrent. Un petit nombre d'entre elles furen momentanément prisonnières, toutes parvinren finalement à se regrouper. Et commencèrent alor

pour elles les quatre douloureuses années de l'occupation.

Un très long exposé serait nécessaire pour suivre l'évolution de la situation des travailleurs indochinois pendant cette période. On peut, cependant, en marquer les principales étapes.

Chômage, d'abord, conséquence inévitable de l'arrêt brutal des industries de guerre. On devine facilement sa gravité pour ces émigrés. Mais l'espoir du rapatriement était encore vivace. Et, en effet, de janvier à septembre 1941, plusieurs bateaux partirent. Quand les communications avec l'Extrême-Orient furent définitivement coupées, 14 200 travailleurs restaient encore en France.

Ils commencèrent par être employés à des travaux non industriels. Pour la plupart, ce fut le forestage ; pour d'autres, les vendanges, la riziculture en Camargue, ou les salines du Midi, parfois dans des conditions d'une rigueur extrême.

Dès que l'Allemand eut envahi la zone Sud, les entreprises industrielles, forcées de se remettre au travail, employèrent alors cette main-d'œuvre complémentaire. Et ceux qui n'avaient pas eu à accomplir des tâches trop pénibles commencèrent à subir, de façon prolongée, l'épreuve, très rude pour eux, du travail d'usine. Quand enfin, vers janvier 1944, l'occupant eut réquisitionné le tiers de ces travailleurs, s'ouvrit pour eux le temps d'une lutte quotidienne pour se dérober à ses exigences injustifiées.

De ces quatre années, on comprend maintenant qu'elles mirent le physique et le moral des Indochinois à rude épreuve. N'avaient-ils pas à supporter, eux aussi, les restrictions de toute nature imposées aux Français ; s'ils ne furent pas plus mal ravitaillés que la population de la métropole (et ce n'était guère), le manque de vêtements se fit très douloureusement sentir. Les conditions de logement étaient parfois détestables. Combien pourrait-on citer, à ce propos, d'exemples saisissants ? Tout contact avec le pays natal était rompu. Les semaines s'écoulaient, monotones, à peine coupées de maigres détentes. Lesquels d'entre eux avaient jamais imaginé pareille étape au terme de leur voyage ?

Ajoutons à cela que, jusqu'à la Libération, le régime intérieur des camps était celui d'une discipline quasi militaire, que les cadres européens, choisis dans un lot trop réduit de candidats, manquèrent parfois du tact et de la compréhension nécessaires. Les Indochinois n'étant pas, à travail égal, payés au même taux que leurs camarades européens, et l'Etat prélevant en moyenne les trois quarts de leur gain pour se couvrir des divers frais d'entretien qu'il assumait, ils ne percevaient finalement que des « primes » quotidiennes réduites.

On comprend dans quel état d'esprit la Libération les trouva. Plusieurs combattirent avec les résistants français, geste devant lequel nous nous inclinons avec respect. Beaucoup d'autres essayèrent seulement de briser tous les liens qui les attachaient. Nous avons souligné quelques causes de cette attitude. Elle témoignait, il faut le dire, de l'échec de l'organisation des camps. Et si des circonstances indépendantes de la volonté des personnes ont ici leur part des responsabilités, le fait n'en était pas moins indiscutable.

Un effort de renouvellement fut alors tenté, le ministère de la France d'outre-mer fut chargé des travailleurs ; il institua une Direction des travailleurs indochinois. On avait heureusement compris que le problème majeur qui se posait n'était pas seulement celui du rendement à obtenir. On allait s'attacher à résoudre des problèmes d'abord humains et sociaux.

Ce fut la transformation des cadres où déjà, depuis 1940, avaient été incorporés de jeunes administrateurs sortis de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer, l'assouplissement de la discipline intérieure des camps, l'octroi du droit syndical, l'obtention par les travailleurs d'un salaire normal, la fixation d'un taux forfaitaire réduit de retenues sur les salaires par l'Etat (actuellement 142 francs par jour pour logement, nourriture et habillement; ce qui ne paraît pas excessif et qui entraîna l'accroissement des charges pesant sur le budget métropolitain), l'organisation d'une large représentation des travailleurs auprès des cadres européens, le developpement, enfin, depuis 1944, d'un programme de formation professionnelle.

Cette formation professionnelle, adaptée aux aptitudes personnelles des travailleurs, et aussi aux besoins de l'économie indochinoise, s'imposait humainement et techniquement. En effet, nous devions fournir à ces requis les moyens d'acquérir la connaissance d'un métier. C'était même, une fois admis le principe de la réquisition prévu par la loi de 1938 que nous avons citée, la seconde justification de leur séjour forcé en France.

L'occupation avait fait obstacle à ce programme. A la Libération, on le mit sérieusement en chantier. Voici quelques chiffres : sur 14 000 travailleurs, 3 500 travailleurs furent jugés aptes à recevoir une formation accélérée apres les sélections préalables. Le 1er mars 1946, 1 559 étaient sortis ou en cours de stage dans l'industrie. Faible proportion, dont l'exiguïté apparaît plus encore quand on sait que la formation professionnelle agricole fut, elle, un échec quasi total. Et qu'advint-il des travailleurs formés ? On trouva difficilement à les employer, beaucoup perdirent comme leurs camarades le désir de travailler. En bref, la difficile exécution de ce programme, pour méritoire qu'en ait été l'initiative, s'était heurtée à de tels obstacles qu'elle ne parvint pas à donner un sens à la vie des camps, à ressusciter la vitalité qui les quittait chaque jour un peu plus. Et la principale cause n'en était-elle pas que trop d'années dures et chaotiques s'étaient écoulées, que trop d'erreurs individuelles avaient été commises, qu'il était trop tard pour apporter des remèdes efficaces ? Depuis quelques mois, d'ailleurs, les crédits affectés à cette formation professionnelle ont été purement et simplement rayés du budget de la Direction des travailleurs indochinois. N'a-t-on pas signalé, d'ailleurs, tout récemment à la tribune de l'Assemblée nationale que le gouvernement, dans sa lettre rectificative n° 3657, p. 19, écrivait : « Les mesures appliquées dans ce domaine (de l'orientation professionnelle) perdent tout intérêt dès lors que les bénéficiaires sont appelés à retourner en Indochine » (*J. O.*, « Débats A. N. » du 10 juin, p. 3360) ? Reconnaître le demi-échec de la formation professionnelle est loyal. Mais juger *a priori* sur de tels critères la formation professionnelle nous semble trahir l'idéal de l'Union française.

Au reste, et cette remarque étant faite, c'est sans doute la notion de durée qui donne la clé du problème des travailleurs indochinois. On pourrait, en effet, dresser le bilan des responsabilités, des réussites et des erreurs. Mais, quel que soit le résultat, rien n'empêcherait que plusieurs milliers

de travailleurs, venus de leur patrie de gré ou de force, pour contribuer à l'effort de guerre de la France, se sont trouvés jetés dans le bouleversement de l'occupation, condamnés à vivre interminablement, dans les conditions les plus inattendues, les moins aisément supportables pour eux, et que cette expatriation n'a pas encore pris fin.

Comment, dans ces conditions, les efforts d'organisation entrepris ces toutes dernières années n'auraient-ils pas été, dès leur naissance, frappés de caducité, s'ils ne sont pas complétés par des mesures de rapatriement ? Ajoutons à cela les répercussions du conflit franco-vietnamien, les déchirements intérieurs des camps. Des groupes politiques mènent le combat contre d'autres groupes (le drame de Mazargues est un exemple des excès où ils peuvent aboutir). Le chômage, qui touche très largement les travailleurs indochinois, ajoute ses effets à ceux de leur lassitude morale et de leur fatigue physique. La confiance en la France qui a charge de leur sort s'amenuise avec les semaines. Il faut donc poser, en principe, que, dans ces conditions, la seule solution qui s'impose à nous, Français responsables, est le rapatriement. Elle s'impose en droit, car nul état de guerre ne justifie le maintien de ces hommes sur le territoire métropolitain. Elle s'impose, en fait, pour sauvegarder les dernières chances d'amitié entre eux et nous. Elle s'impose même pour une raison toute matérielle et immédiate, pour nous libérer d'une lourde charge financière (762 712 000 francs inscrits au budget du ministère de la France d'outre-mer pour 1947, 1 080 370 000 au budget de 1948. Mais il faudrait peut-être retrancher de ce total les sommes provenant de la retenue prélevée par l'Etat sur les salaires des travailleurs. Elles se sont élevées à 294 millions de francs en 1947).

Du principe à la pratique, il peut y avoir un long chemin ; ce sont les moyens de le parcourir qu'il nous faut maintenant examiner.

Le rapatriement commencé en 1940-1941, on s'en souvient, avait laissé 14 200 travailleurs en France. Il fut repris dans le courant de l'année 1946. 1 098 hommes purent rentrer dans leur pays. A ce propos, on ne peut passer sous silence un fait d'importance. Ces rapatriés furent choisis parmi les inaptes ou malades, et parmi ceux que l'on jugeait des meneurs politiques. Déjà, il existait pour ceux-ci des camps disciplinaires où la discipline prenait des formes assurément excessives. Mieux valait donc, à tout prendre, rapatrier les travailleurs. Malheureusement, ce rapatriement se fit dans des conditions très particulières. Débarqués en Indochine, les rapatriés étaient consignés dans de nouveaux camps, où beaucoup restèrent de nombreux mois. Mesure de police dont on jugera diversement l'opportunité, et qui prend une plus grande gravité du fait qu'auxdits meneurs furent ajoutés quelques hommes qui n'étaient impliqués dans aucune agitation politique. On juge de l'effet produit sur leurs camarades restés en France par la nouvelle de cette détention prolongée ; on devine la confiance qu'ils mirent alors dans notre rapatriement.

On estime, en tout cas, actuellement à 10 000 le nombre de places nécessaires pour achever le transport. 10 000 seulement, car il faut tenir compte des quelques déserteurs et des travailleurs en levée de réquisition qui ont trouvé personnellement du travail, subviennent eux-mêmes à leurs besoins, et de ceux qui ne souhaitent pas leur retour immédiat.

Une première condition s'impose donc : que ce rapatriement soit loyal et ne se termine pas au cap Saint-Jacques ou à Poulo-Condore. Sans doute devine-t-on aisément les motifs de la réserve de certains. Ces hommes, dira-t-on, iront peut-être au maquis. Nous répondrons ceci : avons-nous d'abord humainement le droit de leur imposer encore cette semi-détention qu'ils subissent en France ? Croyons-nous ensuite que notre intérêt bien compris sera mieux servi lorsque serait définitivement morte en eux toute sympathie pour la France ?

Nous ne voulons pas, quant à nous, engager ici le débat sur le fond de notre politique indochinoise. Non pour nous dérober à un affrontement difficile, mais parce que nous estimons injustifié de lier le sort des travailleurs, requis ou volontaires de 1939 et décidés à rentrer au Viet-Nam, aux aléas de notre attitude vis-à-vis de leur patrie. Puisqu'il ne saurait être question (et jamais, certes, personne ici n'a eu pareille idée) de considérer ces travailleurs comme des ennemis susceptibles d'être retenus en captivité, le droit, nous le répétons, une juste vision de nos devoirs et de nos intérêts, la connaissance exacte du problème actuel de l'organisation des camps, la simple humanité, enfin, nous font une exigence contraignante de rapatrier chez eux tous ceux qui le désirent, et ceci quelle que soit l'idée que nous puissions nous faire de notre politique extrême-orientale, quelle que soit cette politique.

Ceci, d'ailleurs, a été parfaitement compris par M. le président du Conseil et par M. le ministre de la France d'outre-mer, ainsi que par les services de la Direction des travailleurs indochinois, et, croyons-nous, par M. le haut-commissaire Bollaert. Nous ne pouvons entrer ici dans le détail des négociations entreprises pour obtenir des moyens de transport. Disons seulement ceci : M. le ministre de la France d'outre-mer s'est fixé le chiffre minimum de 1 000 places indispensables par mois. Ces places, il serait absurdement onéreux de prétendre les obtenir en affrétant des navires loués à l'étranger. Restent donc les navires français. Or, pratiquement, l'immense majorité des places disponibles sur les navires français actuellement en service sur les lignes d'Extrême-Orient est répartie par les soins des divers ministères et administrations intéressés. Et, parmi ces derniers, une priorité de fait est accordée à la Défense nationale. Le dernier et le plus rude des obstacles à vaincre pour réaliser un plan de rapatriement efficace vient de là. La poursuite de l'effort de guerre que la France a entrepris en Indochine nécessiterait, dit-on, l'utilisation à des fins militaires du maximum de places disponibles.

Nous l'avons déjà dit : nous refusons de considérer comme contradictoires les exigences de cette guerre et celles que nous impose notre responsabilité vis-à-vis des travailleurs. Quand même on estimerait nécessaire la continuation intensive de la guerre, on ne saurait remettre aux calendes le rapatriement des travailleurs. Car, du sort que nous procurerons à ces travailleurs dépend, au moins en partie, la renaissance de la paix dans une amitié franco-vietnamienne retrouvée qui doit être l'unique but de notre politique.

PAUL CATRICE,
conseiller de l'Union française.

DOSSIERS DE LA « D. C. »

La piété des jeunes est-elle en baisse ?

S. Exc. Mgr de Bazelaire, archevêque de Chambéry a fait, sous ce titre, parvenir aux Cahiers du Clergé rural (1) *les pages suivantes :*

C'est là une question que je me pose depuis plusieurs mois.

J'entends souvent des curés me dire : « C'est très bien « leur » Action catholique... Mais le résultat, c'est qu'avec toutes ces fêtes et toutes ces sessions ici ou là, « ils » ne viennent plus à la grand'messe paroissiale et, naturellement, n'assistent plus aux Vêpres... Si c'est un progrès !... »

Cette objection n'est peut-être pas la plus grave. Si elle souligne à juste titre une difficulté paroissiale, dont il y a lieu, du reste, de chercher la solution, elle ne prouve pas nécessairement un manque de piété chez les jeunes, car il y a des messes dialoguées par eux à l'occasion d'une récollection qui dégagent une atmosphère religieuse supérieure à celle de certaines messes à la campagne. Et il y a souvent plus d'effort requis pour préparer une session d'études que pour écouter passivement le chant des Vêpres.

Mais il y a un reproche plus profond. « Nos jeunes, dit-on, n'ont plus de goût pour la piété. Les confréries sont mortes. Les exercices de pure dévotion sont désertés. Ni les jeunes gens ni les jeune filles n'aiment à se réunir sur le seul terrain de la piété. »

Et un curé me disait même : « Quand on parle en chaire des offices religieux, des prières, du mois de Marie, du chapelet récité en commun, on voit s'esquisser sur les lèvres de tel ou tel jeune un sourire non pas ironique, mais un peu sceptique. »

Ne faut-il pas en conclure que la piété est en baisse non seulement dans la masse, ce qui est évident, mais même, sinon chez les militants les plus ardents — et encore !... — au moins dans l'ensemble des jeunes gens et jeunes filles bien disposés, qui sont pourtant décidés à agir ?

⁂

Un certain nombre de distinctions me semblent s'imposer.

1. Il est bien vrai que les formes traditionnelles de la piété ont cessé d'attirer les jeunes. Autrefois, une jeune fille ne faisait pas difficulté d'appartenir aux Enfants de Marie, d'assister le dimanche non seulement à la grand'messe et aux Vêpres, mais au chapelet, parfois aux petites Vêpres de la Sainte Vierge. Les jeunes gens étaient réguliers à venir chanter au chœur et prenaient part fidèlement aux communions générales, par exemple aux communions mensuelles, là où elles existaient.

Maintenant, on sent une résistance à ces pratiques extérieures. Tout ce qui est signe d'encadrement répugne à la jeunesse. Même dans le domaine religieux, elle se cabre devant ce qui a l'apparence d'une contrainte. Elle prétend protéger sa liberté et, sous prétexte d'affirmer sa personnalité, elle ne se plie pas facilement aux exigences d'une piété qu'elle déclare routinière et formaliste. D'où vient cette attitude ?

2. C'est qu'on a tendance dans les milieux d'Action catholique à faire prédominer la charité sur les pratiques religieuses, la vertu communautaire sur la vertu individuelle. Autrefois, une « bonne » jeune fille était une personne réservée, même un peu timide, qui vivait au sein de sa famille, qui suivait les traditions familiales, docile à ses parents, bonne ménagère, dure au travail, soucieuse de rendre service à son curé pour le soin de la sacristie ou l'ornementation de l'autel de la Sainte Vierge, fidèle à venir à l'église à chaque appel de la cloche, et qui, si elle était vraiment pieuse, assistait souvent à la messe en semaine et y communiait. Bref, sa spiritualité avait souvent pour but premier sa sanctification personnelle, tout en accordant une place plus ou moins grande à l'apostolat.

Or, la spiritualité des jeunes semble avoir évolué. Est-ce un bien ? Est-ce un mal ? Je ne juge pas pour le moment : je constate. Les jeunes sont moins préoccupés de perfection personnelle, et davantage d'efficacité sociale. Pour eux, ce qui prime, c'est la charité. La piété ne vient, peut-on dire, qu'en seconde ligne. En quoi ils paraissent bien d'accord avec saint Paul qui dit : « *Nunc autem manent fides, spes, charitas : tria hoec, major autem est charitas.* Maintenant nous avons trois choses : la foi, l'espérance et la charité. Mais la plus grande des trois, c'est la charité. » (*I Cor.*, XIII, 13.)

Mais attention... Comment comprennent-ils la charité ? Leur effort est, en fait, attiré surtout vers l'amour du prochain plutôt que vers l'amour de Dieu. Naturellement, puisqu'ils sont chrétiens, ils savent qu'il faut aimer ses frères par amour du Père... Mais enfin, c'est à leurs frères dans le Christ que vont spontanément leur affection, leur sollicitude, leurs préoccupations. Etre chrétien, selon eux, c'est avant tout comprendre les besoins de l'âme paysanne, entrer dans le vif des problèmes qui se posent à la campagne, créer une atmosphère d'union fraternelle entre tous les ruraux, les engager dans une action commune pour plus de joie, d'amitié, de bien-être temporel, les amener progressivement à penser chrétien, à sentir chrétien, à agir finalement en chrétien.

3. Il s'ensuit que dans cette recherche, très noble, très désintéressée, très courageuse, parfois héroïque, il y a un affaiblissement du « sens de Dieu », comme disait le cardinal Suhard. Pas en théologie, en pratique. On oublie un peu les droits de Dieu au profit des droits de la personne humaine. Les seconds voilent les premiers. On en arrive à une certaine philanthropie qui, peu à peu, laisse dans l'ombre les objectifs éternels pour se consacrer à l'avènement d'un régime temporel plus favorable à l'épanouissement de la personne. Cette « baisse de ton », si je puis dire, dans l'ordre

(1) Cf. *Cahiers du Clergé rural*, octobre 1949, p. 338 et suiv.

des intentions s'accompagne d'une baisse parallèle dans l'ordre des moyens. Pour arriver à cette union entre les jeunes, on envisagera surtout les moyens humains, ceux qui peuvent être compris et acceptés par tous : fêtes, réunions, sessions, propagande, revues, journaux... Les moyens surnaturels, prière, sacrifice, communion, sans être dévalorisés aux yeux de la foi, ne seront pas mis en avant comme les premiers à exploiter. Je veux bien que dans la pensée des jeunes, il s'agit seulement d'une première étape à franchir, étape nécessaire, sans laquelle tout travail d'apostolat serait voué à la stérilité, manquerait de bases solides, serait exposé à tomber dans le conventionnel et l'artificiel. Viendra ensuite une seconde étape, où l'âme, climatisée dans le sens chrétien, pourra s'approcher des richesses de l'Eglise et trouver dans la prière, dans les sacrements, la nourriture spirituelle qui la transformera. Seulement, la première étape, longue à parcourir, absorbe l'activité des jeunes. Elle donne ainsi l'impression — et il y a là, en effet, un danger réel — qu'ils s'y consacrent comme au terme ultime de leur apostolat.

⁂

Allons-nous conclure de ces remarques qu'il y a une crise de la piété chez les jeunes ? Oui et non... Cette crise, si l'on veut employer le mot, est plus une crise de jugement qu'une crise de générosité. Avec cet esprit de simplification qui est le propre de leur âge, les jeunes ont réagi contre une certaine piété formaliste, rituelle, individualiste, égoïste même. Ils ont senti qu'être chrétien, c'est avant tout se donner. Ils ont entendu résonner dans leur cœur le commandement du Seigneur : « Mon commandement à moi, c'est que vous vous aimiez les uns les autres, comme je vous ai aimés » (*Joan.* XV, 12), et l'appel de saint Jean : « Mes bien-aimés, puisque Dieu nous a aimés à ce point, nous devons, nous aussi, nous aimer les uns les autres » (*I. Joan.* IV, 11), et la voix de l'Apôtre : « Que la charité vous rende les serviteurs les uns des autres. Car toute la Loi se résume en ce précepte : Tu aimeras le prochain comme toi-même. » (*Gal.*, V, 13-14.) Et ils se sont engagés à fond sur cette route de la charité fraternelle. Qui douterait de leur générosité en pareille aventure ?

Mais ils ont à « redécouvrir » deux choses :

1. Que la charité est d'abord amour de Dieu. Dieu premier servi. La charité est un amour désintéressé du Père, une amitié avec Dieu. Il peut être nécessaire de s'occuper du prochain avant, semble-t-il, de s'occuper de Dieu. La parabole de la brebis perdue, le verre d'eau donné au pauvre sont des exemples commentés par Jésus lui-même. Mais n'oublions pas que tout cela doit être, aussi explicitement que possible, ramené à Dieu. N'oublions pas que Dieu est finalement le tout de notre vie. N'oublions pas que les valeurs humaines prennent leur dignité par rapport à cette valeur absolue, règle et mesure de toutes les autres : la gloire de Dieu. N'oublions pas que si l'action a des droits, c'est en fonction de la contemplation, et qu'entre Marthe et Marie, c'est tout de même Marie qui a pris la meilleure part. La remarque de Notre-Seigneur n'a jamais été comprise comme la condamnation de l'action ni surtout comme la justification d'un « farniente » spirituel. Il faut voir plus profond. Que ce soit par l'action, que ce soit par la contemplation, ce qui importe, c'est que tout soit fait *ad majorem Dei gloriam.*

Et cela nous met sur la voie d'une solution pratique. Aux jeunes d'aujourd'hui, on ne fera pas découvrir le primat de l'amour de Dieu en l'isolant de l'amour du prochain, à plus forte raison en l'y opposant. Ils marcheront plus vite et plus généreusement dans la voie du grand commandement, s'ils ont une fois compris qu'une seule chose est nécessaire : déchiffrer à chaque instant la volonté de Dieu sur leur vie, déchiffrer humblement son plan magnifique et exigeant sur les moindres moments de leurs journées. Et alors le service du prochain jaillira d'une obéissance adorante aux continuels vouloirs de Dieu. Les deux amours se fondront dans un seul et même acte, dans une unique vue de foi.

L'expérience leur révélera vite que pour qu'il en soit ainsi, il faut consacrer du temps à Dieu. Et la piété est justement cette alliance de la justice et de la charité, qui s'adresse à Dieu pour lui-même, en un hommage désintéressé, sans référence à un but à poursuivre ou un effet à obtenir.

On dit que les feuilles de l'arbre ne doivent pas masquer la forêt. Il faut dire aussi que la forêt des âmes ne doit pas masquer l'Arbre de Vie, qui est le Christ, d'où part toute sève et qui, seul, donne aux âmes leur vitalité surnaturelle.

2. C'est précisément à cause du retentissement de l'ordre surnaturel, de l'ordre de la grâce dans la nature, qu'une autre conclusion s'impose. Les jeunes doivent redécouvrir la nécessité des moyens surnaturels pour assurer à leur action une efficacité durable. Bâtir sur l'humain, c'est bâtir sur le sable. Il faut bâtir sur le Christ. Il faut bâtir avec le Christ. Derrière une sous-estimation de la piété, se cache une certaine méconnaissance de la vertu de foi. Quand on est persuadé que le Christ est vraiment le Sauveur et qu'il n'y a pas de salut possible en dehors de lui, on est amené à recourir à lui dans ses difficultés ou ses hésitations. La prière devient un besoin. Elle n'est plus une contrainte ou un rite imposé. Elle est l'appel spontané d'une âme qui sent sa faiblesse, qui sait l'amour et la puissance de Dieu, qui s'abandonne à sa miséricorde.

Lorsque nos jeunes, progressant dans la foi, comprendront de mieux en mieux le rôle du Christ en leur propre vie, ils intensifieront leur piété au fur et à mesure de l'élargissement de leurs perspectives. Mais beaucoup d'entre eux ont encore à faire cette « redécouverte » personnelle à laquelle les prépare leur participation à l'Action catholique.

Il faut s'attendre à ce qu'ils ne retrouvent pas pour autant les formes de piété de leurs pères. Vouloir, comme d'aucuns le prétendent, les ramener coûte que coûte à certaines pratiques traditionnelles, à certaines associations, c'est peine perdue. Ce serait même nuisible. La vie invente toujours. Elle ne se développe qu'en utilisant les données du passé pour créer du neuf, de l'inédit. Il n'est pas question de rupture avec le passé, encore moins d'opposition. Il s'agit d'un prolongement, d'un approfondissement qui, gardant l'essentiel, s'adapte aux conditions du moment.

Parmi ces éléments essentiels de la piété chrétienne, je pense surtout à la sainte Eucharistie. Ne peut-on déplorer chez plusieurs jeunes une moindre régularité dans la fréquentation de la communion ? Les meilleurs des militants ne méritent pas ce reproche. Ils ont justement pro-

gressé dans l'intelligence du sacrement, en y voyant non plus seulement le remède à notre faiblesse individuelle, mais le signe efficace de l'unité entre les chrétiens : *Signum unitatis, vinculum caritatis*, comme dit saint Augustin. Et, par le fait de l'élargissement de leur horizon spirituel, ils ont éprouvé un plus grand attrait pour s'unir dans la communion au Christ, principe d'unité. Et de même, leur intelligence de la messe s'est enrichie. Elle est devenue pour eux le sacrifice communautaire par excellence, qui lie les âmes au Christ et qui les lie entre elles. Désormais, ils « n'assistent » plus à la messe comme à un exercice de dévotion privée, à une sorte de dialogue entre leurs âmes et Dieu ; ils « y prennent part » en unissant leur offrande et celle de leurs frères à l'offrande du Christ, Chef du Corps mystique, sur l'autel.

Ce progrès dans l'approfondissement de la vie religieuse par l'Eucharistie, que les militants le communiquent à leurs frères par la ferveur de leur propre conviction et le rayonnement de leur exemple ! Qu'ils leur fassent connaître, aimer, goûter Jésus-Christ...

Et je pense que la piété reprendra alors inévitablement tous ses droits dans la jeunesse moderne. Rajeunie, vivifiée par l'intérieur, appuyée sur le « bouclier de la foi », le « casque de l'espérance » et le « glaive de l'Esprit », comme dit saint Paul, elle sera vraiment pour nos jeunes l'armure dont ils ont besoin pour réaliser leur rêve et pour « conquérir le monde à Jésus-Christ ».

† LOUIS-MARIE DE BAZELAIRE,
archevêque de Chambéry.

LE PROBLÈME MISSIONNAIRE dans un monde nouveau

De retour d'un long voyage apostolique d'études en Afrique et en Amérique, M. le chanoine Joseph Cardijn, le fondateur de la J. O. C., avait publié dans les Notes de pastorale jociste (79, *boulevard Poincaré, à Bruxelles*) (1), *ses impressions et les réflexions clairvoyantes et fermes que lui ont suggérées les spectacles variés que lui offraient ces deux parties du monde. Nous avons tenu à mettre sous les yeux de nos lecteurs ces pages remarquables :*

I. — Une heure de révolution mondiale

Cette randonnée à travers l'Afrique du Nord, l'Afrique occidentale française et les trois Amériques, m'a fait constater et réaliser une fois de plus la portée de la révolution mondiale qui s'opère : révolution la plus importante de l'histoire en étendue et en profondeur ; révolution qui est sur le point de créer un monde nouveau, une humanité nouvelle ; révolution qui est en train de faire l'unité entre les continents et les peuples.

La population du globe.

On estime à 2 200 millions d'hommes la population du monde : 1 100 millions de païens, bouddhistes et fétichistes ; 300 millions de musulmans ; 20 millions de Juifs ; 800 millions de chrétiens, dont 400 millions d'hérétiques et de schismatiques, et 400 millions de catholiques, dont 130 millions, soit un tiers, en Amérique latine.

Des peuples divisés, des civilisations fermées.

Pendant des siècles, ces peuples de race, de couleur, de langue différentes, ont vécu éloignés, inconnus les uns des autres, à cause des distances géographiques qui les séparent et des régimes de vie et de travail très différents.

La famille, le clan, la tribu, le village, se suffisaient pratiquement à eux-mêmes. Le travail manuel, soit agricole, soit artisanal, exécuté sur place, le plus souvent en famille, ne nécessitait pas de longs déplacements. Les déplacements indispensables que pouvaient causer les saisons, les travaux, l'échange des produits du travail, étaient lents. Ils se faisaient à pied ou à monture, souvent en famille, en groupes de familles, en caravanes.

En conséquence de cet état de choses, les séparations de régime, de culture et de civilisation ont pu se maintenir pendant des siècles, sans progrès notables ni pour le genre de vie des hommes, des femmes, des enfants, des familles et des tribus ni surtout pour les sciences et pour les religions.

Peuples noirs, indiens, hindous, chinois, musulmans, fétichistes, ont vécu chacun avec leurs traditions séculaires, à cause des barrières qui les retenaient dans un monde fermé, imperméable aux influences du dehors, et se retrouvent encore aujourd'hui, dans leur vie sociale, leurs habitudes quotidiennes et leur culture, tels qu'ils étaient déjà avant l'ère chrétienne.

La révolution industrielle.

Brusquement, presque brutalement, depuis les deux dernières guerres, les progrès techniques, l'industrialisation à outrance, viennent supprimer toutes les distances, renverser toutes les barrières et tous les cadres séculaires avec une rapidité vertigineuse. Les entreprises industrielles et commerciales, les missions de prospection, d'information et de propagande, souvent internationales, pénètrent dans les régions les plus éloignées, les plus inconnues, les plus fermées, voire les plus mystérieuses.

Des prospections sont faites, des sondages opérés, des richesses minérales extraites et transformées, des exploitations agricoles industrialisées ; des champs d'aviation et des routes touristiques ou stratégiques se multiplient dans tous les continents et sous tous les climats, causant des trans-

(1) *La Croix* du 1er et du 3 mai a reproduit cet important document.

formations inouïes, radicales, dans des régions restées quasi ignorées pendant des siècles.

Des peuples vivant hier dans la brousse, dans le bled, sont attirés, déplacés vers des régions industrielles nouvelles, autour de villes tentaculaires. Des millions et des millions de travailleurs et de travailleuses, de toute race, de toute couleur et de toute langue, travaillent côte à côte, à longueur de journée ou de nuit, à la même chaîne de production, au même établi, dans le même atelier ou le même bureau, aux mêmes conditions de durée et de salaire, tandis qu'ils ignoraient encore jusqu'à hier la civilisation, voire même l'existence d'autres peuples et d'autres continents.

Des milliers de jeunes gens et de jeunes filles, hier enchaînés à des traditions qui les confinaient strictement dans une vie familiale et patriarcale étroite, quittent aujourd'hui leur foyer pour aller s'installer, souvent seuls, dans les villes où les appellent leur travail et le souffle d'une émancipation matérielle, sociale et culturelle croissante ; après et avant leur travail, ces millions de salariés prennent les mêmes moyens de transport, vivent dans les mêmes quartiers, prennent part aux mêmes loisirs et aux mêmes distractions : sports, dancings, radio, cinéma.

La crise du logement les contraint à une promiscuité de plus en plus grande et à des contacts de plus en plus intimes, auxquels ils ne sont pas préparés. La révolution économique et sociale les place devant les mêmes problèmes, les mêmes aspirations, dans une poussée la libération ouvrière de plus en plus solidaire.

Solidarité économique et unité culturelle.

Le travail, la misère et le mécontentement communs, toute cette solidarité économique et sociale créent *de facto* une fusion, que toutes les différences de race, de couleur, de langue, de mœurs, de religion, ne parviennent pas à empêcher ni à briser. Cet assemblage de peuples si différents opère un brassage de personnes, d'intelligences, de volontés, de corps, d'idées, de conceptions, de tendances, qui a une influence internationale formidable.

Cette unité économique de plus en plus inséparable d'une unité sociale croissante hâte la venue d'un monde et d'une humanité eux-mêmes de plus en plus uns.

Les progrès techniques et industriels ne sont d'ailleurs que les conséquences et les applications, sur le terrain économique et social, des progrès scientifiques réalisés dans tous les secteurs.

Les découvertes qui ont été faites dans le domaine de la biologie, de la chimie et de la physique, et leurs applications, mettent entre les mains de l'homme des moyens de plus en plus puissants pour répandre, pour faire disparaître ou pour transformer la vie ; ceux-ci sont mis de plus en plus, et sans préparation aucune, à la portée de la masse la plus fruste. Une publicité mondiale les répand partout. Les progrès culturels — enseignement, sécurité, logement, hygiène, arts, loisirs, voyages, informations — généralisés pour la masse dans certains pays, sont inévitablement appelés à être répandus plus ou moins rapidement dans tous les autres pays.

La séparation culturelle ne peut guère se maintenir plus longtemps que la séparation économique et sociale. La compénétration des travaux, comme des conditions de vie, provoque de plus en plus une compénétration de conceptions, d'idées, d'habitudes, de manières de vivre et d'agir, qui est en train de bouleverser le monde jusque dans son fond. Et sur le plan de la culture comme sur le plan de la technique, la rapidité et la brutalité d'un changement aussi radical accentuent singulièrement le caractère de gravité de ce phénomène : nous nous trouvons devant une authentique révolution mondiale.

Vers un ordre mondial.

Les divergences culturelles, morales et religieuses existantes sont constatées, discutées, commentées partout. Ces discussions font émerger certaines idées-forces — dignité de la personne humaine, liberté, démocratie, lutte de classes, dictature, solidarité, égalité — qui règlent les rapports entre les hommes et les nations et qui déterminent un ordre social, qui deviendra demain un ordre mondial humain.

Il est inutile et dangereux de vouloir ignorer ou nier un fait aussi évident. Cette révolution se fera, que nous le voulions ou non ; mais comment se fera-t-elle ?

Sera-t-elle pacifique ou violente ? Cet ordre social mondial nouveau sera-t-il matérialiste ou spiritualiste, réglé par la force ou par la pensée ? Les autorités responsables voient-elles assez cette révolution mondiale qui est en train de s'opérer ? Ne sont-elles pas débordées par l'ampleur, la profondeur ou la rapidité du problème ? Sont-elles décidées à prendre toutes leurs responsabilités pour la solution d'un problème dont dépend la survie ou le suicide de l'humanité ?

Un prolétariat mondial.

Une caractéristique essentielle de l'unification actuelle du monde, c'est que cette unification se fait par en bas, dans les couches les plus profondes de la population. Hier, c'étaient des élites, des personnalités, qui opéraient une certaine union : missionnaires, explorateurs, ambassadeurs, colons. Aujourd'hui, ce sont les masses, les ouvriers, qui sont déplacés et se rejoignent dans des entreprises industrielles, commerciales ou financières internationales, dans des régions industrialisées, dans des villes tentaculaires.

Il se forme ainsi un prolétariat mondial unissant les masses innombrables de travailleurs, de races, de couleurs, de langues, de mœurs les plus différentes. C'est une immense Babel, une ruche incommensurable. Les conditions de vie, de logement, de travail, y sont souvent inhumaines. Elles provoquent des aspirations, des mécontentements, des révoltes inévitables. Celles-ci s'unissent en mouvements nationaux et internationaux irrésistibles. C'est le problème ouvrier mondial.

II. — Communisme et anticommunisme?

Une réponse aux aspirations ouvrières.

Cette unification du monde et surtout cette unification du prolétariat mondial posent aujourd'hui des problèmes cruciaux à l'échelle du monde. Un de ces problèmes est celui de l'attitude à prendre vis-à-vis du communisme, vis-à-vis du parti et du mouvement communistes.

On ne peut nier les faits : le communisme est aujourd'hui dans une grande partie du monde à l'avant-garde de toute la poussée vers l'unification internationale du monde du travail, et la tient solidement en main.

Devant l'évidence pourtant criante d'un problème social et culturel d'émancipation ouvrière, les responsables ont, hélas ! trop souvent acheté la civilisation actuelle et sa brillante technique par le bien-être et la vie même de millions de travailleurs, sacrifiés sans merci à toutes les exigences de l'argent ou du progrès. Aujourd'hui, le communisme a réveillé de sa torpeur et de son complexe d'infériorité une grande partie de la classe ouvrière du monde, et en a fait le ferment le plus dynamique — qui peut devenir le plus terrible — de révolution mondiale.

Devant cette poussée de plus en plus forte, beaucoup sont saisis d'une crainte tardive, qui leur fait découvrir le problème ouvrier uniquement sous l'angle du danger de l'extrémisme communiste et les empêche de prendre conscience des vraies données du problème, des aspirations justifiées des travailleurs, et de la carence de ceux qui auraient déjà dû, depuis longtemps, y apporter une réponse satisfaisante.

L'anticommunisme négatif.

C'est ainsi qu'un très grand nombre de gouvernements et de dirigeants des milieux bourgeois, industriels, commerciaux et financiers, adoptent actuellement contre le communisme *une attitude purement négative.* Cette attitude se manifeste, dans la plupart des pays, par une coalition de forces politiques, économiques, sociales, religieuses, en faveur de certaines mesures législatives ou publiques : lois supprimant ou interdisant le parti communiste ; permettant d'arrêter, de bannir, d'emprisonner les chefs communistes ; de confisquer leurs biens, etc. ; propagande dans la presse, la radio, le cinéma, etc.

Cette attitude anticommuniste n'attaque pas seulement les institutions, les organisations ou les chefs communistes ; mais d'ordinaire elle s'accompagne de défiance, de suspicion, d'opposition à l'égard de toute personne, de toute institution et de tout parti, *qui osent dénoncer la situation intolérable dans laquelle sont plongées les masses laborieuses* de ces pays et qui réclament pour elles les améliorations les plus élémentaires. Ces personnes et ces institutions sont dénoncées comme communistes, communisantes, sympathiques au communisme, dangereuses ou suspectes.

Cet anticommunisme purement négatif n'est que fort rarement accompagné d'une attitude sociale, positive, qui prêche et exige le respect réel et pratique — poussé jusque dans les circonstances concrètes de la vie quotidienne — de la dignité de la *personne,* de la *famille,* du *travail* et de la *vie* des masses ouvrières.

Aux masses, qui sont victimes d'une situation sociale intolérable, cet anticommunisme apparaît comme une attitude antiouvrière, une opposition pharisaïque à toutes les réformes indispensables et urgentes.

Cet anticommunisme fait le lit du communisme dans les masses ouvrières :

a) Parce que la situation intolérable de ces dernières est un bouillon de culture pour toutes les propagandes communistes ;

b) Parce que les mesures officielles, prises parfois sans discernement suffisant, contre tout ce qui touche au communisme, développent une atmosphère de persécution, qui fait surgir de nouveaux apôtres et de nouveaux défenseurs du communisme même.

L'Eglise et le problème ouvrier.

Cet anticommunisme purement négatif trahit la pensée de notre Saint-Père le Pape, qui veut la déprolétarisation véritable dans la justice et la charité pour les masses ouvrières. Et, en même temps, il compromet gravement l'avenir de l'Eglise et de la religion chrétienne parmi les masses ouvrières de tous ces pays, là surtout où le clergé n'a pas encore suffisamment le souci effectif de la solution positive du problème ouvrier.

Seuls, une attitude et un effort positifs, constructifs et réalisateurs, dans le domaine social et économique, peuvent combattre efficacement le communisme dans les masses ouvrières. Celles-ci doivent être gagnées par un mouvement chrétien dynamique, enthousiaste, qui leur inspire confiance et fierté dans la doctrine et dans l'influence de l'Eglise.

Ce mouvement ouvrier chrétien, loin d'être démagogique, doit *développer le sens de la responsabilité* et de l'effort personnel, le dévouement, la générosité et toutes les richesses morales et spirituelles latentes dans les masses ouvrières, qui sont un réservoir inépuisable de vocations apostoliques, laïques, sacerdotales et religieuses, pour l'Eglise et pour la religion.

Cette attitude positive parviendra à démasquer la solution communiste, qui est un remède pire que le mal. Les masses ouvrières n'y adhèrent que parce qu'elles ignorent les autres solutions ou manquent de confiance dans leur efficacité. C'est dans la mesure où on parviendra à inspirer confiance aux masses dans une solution positive du problème ouvrier, dans une déprolétarisation effective, c'est dans cette mesure que le mirage communiste disparaîtra. Une doctrine ouvrière authentique, des chefs ouvriers authentiques, un mouvement ouvrier authentique, seront les seuls antidotes du communisme. Celui-ci perdra tout son prestige devant le dévouement, la compétence, l'efficience de ceux-là. Une élite ouvrière véritable au sein de la masse ouvrière, entraînant et libérant cette masse, telle est la condition essentielle de la dissipation du cauchemar communiste.

Encore faut-il que cette élite ouvrière rencontre une élite convaincue dans les milieux patronaux et financiers, qui veuille collaborer sérieusement à instaurer un régime économico-social, qui assure aux travailleurs une participation équitable à la gestion et aux bénéfices de la communauté du travail. La dictature du capitalisme est plus odieuse que la dictature du prolétariat. Celle-ci n'est qu'une révolte contre l'injustice ; celle-là est l'exploitation honteuse d'une longue et horrible injustice. Les travailleurs doivent pouvoir constater dans les faits que c'est la fin de toute dictature et de toute injustice, par l'instauration d'une collaboration loyale, claire et effective. Alors le communisme perdra son attrait et sa fascination. La fin de l'injustice est la fin du communisme.

III. — Vers une nouvelle guerre mondiale

Un autre problème, non moins crucial, est la psychose de guerre qu'on rencontre dans la plupart des pays non européens.

Partout, on parle de l'éventualité d'une nouvelle guerre mondiale. On montre le front international courant le long des côtes africaines, depuis l'Egypte jusqu'au Natal, faisant de l'Afrique le centre de défense et de ravitaillement le plus formidable de

l'histoire. On fait allusion aux lois prolongeant ou établissant le service militaire obligatoire ; à la fabrication des armes de guerre, qui atteint un rythme et une ampleur qui n'ont jamais été atteints durant le précédent conflit.

Plusieurs voient dans la guerre le seul moyen d'arrêter la menace communiste dans le monde.

On peut craindre que la solution ne soit pire que le mal. La guerre, d'ailleurs, n'extirpe pas le mal. Le communisme, fort probablement, subsisterait après une nouvelle guerre ; peut-être même en sortirait-il plus fort et plus universel encore.

La peur de la Russie et de ses Etats satellites semble reposer davantage sur l'incertitude dans laquelle les gouvernements se trouvent à propos de l'attitude des masses populaires dans leur propre pays, plutôt que sur la force de l'armée russe. Cette force ne serait pas redoutable pour les gouvernements s'ils étaient certains de pouvoir compter, en cas de conflit, sur l'appui total des masses populaires de leur propre pays.

A quoi mènerait la guerre ? Signifierait-elle une solution efficace au problème ouvrier dans le monde ? Hélas ! même si le péril russe disparaissait, le problème ouvrier resterait entier.

Tous les hommes sincères doivent souhaiter la paix sans conflit armé. Celui-ci signifierait un suicide pour l'Europe et pour une grande partie de l'humanité.

Mais la guerre et la paix sont l'une et l'autre étroitement liées au problème du prolétariat mondial et de sa solution.

IV. — Un apostolat missionnaire mondial

Une solution positive.

Plus on réfléchit aux problèmes que pose, actuellement, l'unification du monde et surtout l'unification du monde ouvrier, plus on arrive à la conclusion qui paraît inéluctable : il faut une solution positive à la fois humaine et chrétienne, c'est-à-dire, à l'échelle du monde. Cette solution positive, seul un apostolat missionnaire mondial peut l'apporter.

L'essence de l'Eglise.

Jamais l'essence missionnaire de l'Eglise n'est apparue plus évidente et son expression plus urgente. L'Eglise est essentiellement une institution missionnaire. « Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie... Allez, enseignez toutes les nations... » L'Eglise suscite, inspire, répand, coordonne un effort d'unification du monde et de l'humanité : « Un seul troupeau et un seul pasteur... » « Que tous soient un, Père... » Certes, cet effort d'unification est d'abord d'ordre spirituel et moral, en vue de la fin unique et éternelle de toute l'humanité. Mais cette unification spirituelle et morale est la seule qui puisse rendre possible, féconde et durable l'unification économique, sociale, culturelle et politique.

L'apostolat missionnaire.

La hiérarchie est essentiellement la tête, l'autorité responsable de cette unification spirituelle et morale. Tout le pouvoir de la hiérarchie, son pouvoir gouvernemental, doctrinal et ministériel, est au service de cette unification. Le culte et les sacrements, l'enseignement et les œuvres n'existent qu'en vue de cette unification de l'humanité et du monde. Unification locale, régionale, nationale, internationale.

La paroisse missionnaire, le clergé missionnaire, l'Action catholique comme l'action sociale, ne sont que des aspects variés de cet apostolat missionnaire qui est aujourd'hui plus urgent que jamais et dont aujourd'hui, heureusement, l'Eglise tout entière prend de plus en plus conscience. On peut dire, sans exagérer, qu'à aucune époque de l'histoire de l'Eglise, l'esprit missionnaire, la préoccupation missionnaire, l'essence missionnaire de l'Eglise n'ont été ressentis et mis en relief plus qu'à notre époque.

Cette coïncidence entre le besoin d'unification du monde sur le plan temporel et le besoin d'unification du monde sur le plan spirituel est vraiment providentielle. Nous vivons l'heure de l'apostolat missionnaire.

Unité du temporel et du spirituel.

Et c'est cette coïncidence même de l'unification du monde sur le plan temporel comme sur le plan spirituel qui donne son importance primordiale au laïcat missionnaire. Car cette unification du monde sur le plan temporel est vraiment l'œuvre propre du milieu laïque, du monde laïque. Cette édification du monde nouveau, cette expansion technique, économique, sociale et culturelle, qui opère l'unification du monde sur le plan temporel, est l'œuvre des laïques, des savants, des techniciens, des industriels, des financiers, des hommes politiques, des organisations ouvrières. Cette unification temporelle, au lieu d'être et de rester un obstacle à l'unification spirituelle et morale, doit en devenir le véhicule, la réalisation, l'incarnation.

La constitution de blocs opposés par les intérêts, l'idéologie, la morale, conduit fatalement à la guerre, et, aujourd'hui, au suicide. Cela devient une question d'être ou de ne pas être. Seuls des laïques, les plus éminents dans tous les domaines temporels, seules des organisations, les plus clairvoyantes dans tous les domaines, pourront réaliser cette unification à la fois temporelle et spirituelle. Cette incarnation de l'Esprit de vérité, de foi, de charité ; cette extension du règne de Dieu sur terre, dans la vie, dans les milieux de vie, dans les institutions de vie, est l'œuvre propre, irremplaçable du laïcat missionnaire, aujourd'hui à l'échelle mondiale. Il suffit de parcourir les problèmes qui sont à l'ordre du jour de l'U. N. E. S. C. O. pour s'en rendre compte.

Un laïcat ouvrier.

Il faut regarder le problème ouvrier à la lumière de l'unification du monde, tant sur le plan temporel que sur le plan spirituel, pour comprendre l'urgence et l'importance du laïcat ouvrier. Le Pape ne cesse de le répéter : c'est le plus grand et le plus grave problème du moment. C'est dans le milieu ouvrier, dans la classe travailleuse, dans le prolétariat du monde actuel, que les effets de l'unification du monde sont les plus sensibles et aussi les plus révolutionnaires. C'est, en effet, une nouvelle classe ouvrière qui est en train de naître, classe ouvrière plus unie, plus solidaire, plus inséparable que jamais. Les réactions ouvrières, les aspirations ouvrières sont aujourd'hui à l'échelle mondiale. Il n'y a plus moyen de concevoir de cloisons étanches dans le monde du travail.

V. — Une formation sociale missionnaire

Le royaume de Dieu.

Vouloir mettre une cloison étanche entre le monde spirituel et le monde temporel, c'est détruire le royaume de Dieu. Le royaume des âmes est insé-

parable du royaume des corps. Ce n'est pas confondre Dieu et César ni compromettre l'Église et l'Etat, que d'affirmer plus que jamais les droits imprescriptibles de Dieu dans le monde, tant dans l'ordre temporel que dans l'ordre spirituel. Et le problème n'a jamais atteint l'échelle qu'il a atteint aujourd'hui. Il s'agit désormais de choisir entre le royaume de Dieu et le royaume de Satan ; entre le royaume de l'erreur, de la division, de la haine et de la guerre et celui de la vérité, de l'unité, de l'amour et de la paix.

Le choix décidera de l'avenir de l'humanité et du monde.

Humaniser pour christianiser.

Pour l'immense majorité du genre humain, et en particulier pour l'immense majorité du prolétariat mondial, nous sommes encore au stade sous-humain. Le manque de respect pour la personne humaine et pour la famille humaine se manifeste d'une façon honteuse dans les domaines du logement, de l'hygiène, de l'alimentation, de l'éducation, de la sécurité sociale, pour des centaines de millions d'êtres humains. L'absence ou la privation de sens social chez des personnes et des élites, par ailleurs cultivées, est une des constatations les plus pénibles de notre époque. La christianisation du monde est impossible dans de telles conditions. « Ce que vous faites au plus petit des miens, c'est à moi que vous le faites », au plus petit des noirs, des Indiens, des Hindous, des Chinois..., des enfants de prolétaires... « Il n'y a pas moyen d'aimer Dieu, qu'on ne voit pas, si on n'aime pas son prochain qu'on voit. » Son prochain d'aujourd'hui, c'est celui de tous les pays, de toutes les races, de toutes les couleurs et de tous les continents.

Un humanisme à l'échelle du monde.

Il n'y a plus moyen d'échapper au problème. Allez dans les villes tentaculaires, visitez les grandes entreprises économiques, vous les voyez à la machine l'un à côté de l'autre, hommes et femmes, enfants, jeunes et adultes, de tous les coins du monde. Ils se trouvent devant les mêmes problèmes de vie. « Que sont-ils ? Des hommes ou des animaux ? Des machines ou des esclaves ? Y a-t-il des races et des classes inférieures ? »

Le problème peut être aussi complexe qu'on le veut. Il est là. Inutile d'adopter une politique d'autruche. La vérité se vengera. Le christianisme est un humanisme. Le chrétien est essentiellement un humaniste et un humanisateur. Il est l'âme, le promoteur, le moteur de l'humanisme, quels que puissent en être les progrès techniques.

Un humanisme ouvrier.

Et c'est surtout sur le terrain de la vie ouvrière que cette humanisation est urgente. L'humanisme n'est pas un luxe : « *Evangelizare pauperibus...* au plus pauvre comme à moi. » Tous les problèmes qui se posent : sécurité sociale, cogestion, Conseil d'usine, vacances ouvrières, sont *insolubles* sans une éducation ouvrière, sans un sens de la responsabilité ouvrière, qui sont le contenu essentiel de l'humanisme ouvrier.

Il ne s'agit pas de pouvoir se procurer plus ou moins de jouissances matérielles, plus ou moins de confort matériel ; c'est avant tout et au-dessus de tout un problème de dignité, de respect, d'esprit, de conscience. Sur ce terrain, les chrétiens devraient être imbattables. Il ne suffit pas d'avoir à la bouche et d'écrire dans des livres qu'on veut le respect de la personne humaine ; il faut réaliser ce respect dans la vie et surtout dans les milieux et les institutions de base : le logement, le quartier, l'atelier, l'usine, le bureau, la mine. Aussi longtemps que le respect ne sera pas réalisé là, *toutes les déclarations ne seront que des déclamations.*

VI. — La J. O. C. internationale

Il faut voir le problème du monde nouveau tel qu'il est en train de naître, pour comprendre la mission de la J. O. C. internationale. La parole si souvent répétée de Pie XI : « La J. O. C. est un mouvement providentiel », doit se comprendre dans cette lumière. L'âge, les problèmes de la jeunesse travailleuse dans le monde, sont l'âge et les problèmes de l'humanisation. 20 millions de jeunes entrent chaque année, pour la première fois, dans la vie de travail... 200 millions depuis l'école jusqu'au mariage... toute la classe ouvrière mondiale de demain.

C'est là que le problème des « humanités ouvrières » se pose, de 14 à 25 ans, depuis l'école jusqu'au mariage, l'âge des « humanités » qui décide de l'humanité.

Puissions-nous le comprendre et le faire comprendre ! Notre préparation au Congrès jubilaire sera une occasion providentielle.

Profitons-en pour élargir les vues de tous nos dirigeants, militants jocistes, jeunes travailleurs, à la taille des problèmes des jeunes travailleurs des Indes, de Chine, de l'Afrique, de l'Amérique latine. Parlons-leur des réalisations de la J. O. C. dans tous ces pays, de la seule, l'unique J. O. C. Faisons-leur acquérir un esprit international, une responsabilité internationale, une générosité internationale.

Nous réaliserons ainsi la grande révolution jociste : « Une jeunesse ouvrière nouvelle pour un monde nouveau ! »

J. CARDIJN.

LA RECENSION DE LA PRESSE COMMUNISTE

Nous avons reproduit dans notre numéro 1 054, du 23 octobre 1949, col. 1 401, 1 402 et 1 403, une recension de la presse communiste d'après *la Croisade de la Presse* qui l'avait établie sur la foi de renseignements provenant du secrétariat d'Etat à l'Information. Parmi les hebdomadaires régionaux cités dans ce numéro figure *l'Avenir de Cholet.* Son directeur nous écrit pour protester contre pareille identification.

Il n'en a jamais été ainsi, nous écrit-il, puisque parmi les fondateurs figuraient en bonne place Dom Sortais, Père Abbé de Bellefontaine. Depuis lors, divers changements sont intervenus. D'après le dernier en date, un Comité de direction a été constitué, qui est présidé par M. F. Bouet, maire de Cholet, vice-président du Conseil général de Maine-et-Loire, président actif de l'Union d'Anjou des patronages et vice-président national.

D'autre part, un de nos abonnés des Pyrénées-Orientales veut bien nous signaler que le quotidien de Perpignan : *Le Républicain du Midi,* a été porté à tort sur notre liste. Il est, en réalité, « un journal socialiste aussi opposé que possible au communisme ».

ÉVÉNEMENTS ET INFORMATIONS

SEPTEMBRE 1949

VENDREDI 30. — A L'ÉTRANGER. — Vingt-quatre heures après l'U. R. S. S., la *Hongrie* et la *Pologne* dénoncent le traité d'amitié et d'assistance mutuelle qui les liaient à la Yougoslavie.

— En *Tchécoslovaquie*, arrestation de 14 prêtres du district de Pilsen et de 12 de Karlovy-Vary.

— Mao Tsé Toung, chef du gouvernement communiste chinois, est élu, à l'unanimité, président du gouvernement central populaire de la République de *Chine*. Mme Sun Yat Sen, veuve du fondateur de la République chinoise, et le général Tchou Teh, commandant en chef de l'armée communiste, sont parmi les six vice-présidents élus.

— L'aviation américaine cesse de participer au pont aérien de *Berlin* dont elle a été l'élément principal depuis juin 1948.

— D'après *l'Annuaire missionnaire des Etats-Unis*, de 1949, récemment paru, le nombre de missionnaires catholiques, originaires des Etats-Unis, qui était de 3 093 en 1946 est actuellement de 4 123. Leur activité s'exerce principalement en Afrique, dans l'Inde, au Japon, aux Philippines, en Amérique du Sud et en Amérique centrale. On compte parmi eux 481 Jésuites et 319 Pères de Maryknoll. Les religieuses missionnaires appartiennent pour la plupart aux diverses Congrégations missionnaires franciscaines.

OCTOBRE 1949

SAMEDI 1er. — A la suite des difficultés économiques créées par la dévaluation du franc, conséquence de la dévaluation de la livre, le président de la République ayant demandé à M. Queuille de ne pas mettre en jeu l'existence du ministère avant la rentrée parlementaire, le gouvernement établit un programme d'attente. Des baisses autoritaires sont prescrites sur certaines denrées et certains matériaux. Un projet sur les conventions collectives, la conciliation et l'arbitrage sera déposé à la rentrée parlementaire. La question des salaires anormalement bas est laissée, pour le moment, à l'arbitrage du président du Conseil. La France demandera la réunion d'une Conférence monétaire et économique internationale.

— Mort, à Paris, de M. Paul Boyer, administrateur honoraire de l'école des langues orientales, commandeur de la Légion d'honneur. Il était né à Cormery, en 1864 Il est l'auteur d'un remarquable *Manuel pour l'étude de la langue russe.*

A L'ÉTRANGER. — Clôture, à *Naples*, du Congrès romain des médecins catholiques, après une audience à Castelgandolfo. Il avait été ouvert à Rome, le 24 septembre.

— Mort, à l'âge de 85 ans, de Mgr Amigo, archevêque-évêque de Southwark (*Londres*). Archevêque à titre personnel depuis 1937, Mgr Amigo était évêque de Southwark depuis quarante-cinq ans. Il était né à Gibraltar, et était connu dans la capitale britannique comme « l'ami des pauvres ».

— La *Russie* proteste auprès des Alliés contre la constitution d'un gouvernement séparé pour l'Allemagne occidentale qu'elle considère comme une violation de l'accord de Potsdam.

— 513 000 métallurgistes et 400 000 mineurs des *Etats-Unis* entrent en grève. Leur revendication porte sur le régime de la Sécurité sociale.

DIMANCHE 2. — A La Grand'Combe, la manifestation contre la spoliation des écoles libres s'est déroulée dans le calme, malgré l'interdiction dont elle était frappée.

— A Versailles, clôture des travaux du Conseil national du R. P. F. Dans son discours, le général de Gaulle déclare : « Il faut une dissolution ; après quoi, nous serons prêts à prendre tout les responsabilités. »

— A Meaux, érection canonique de l'Instit des Frères Missionnaires des Campagnes : da la cathédrale, cérémonie des vœux publics.

A L'ÉTRANGER. — M. François Gachot, attac de presse à la légation française de *Budape* est expulsé de Hongrie.

— Après la Russie, la Hongrie et la Polog la *Roumanie* et la *Bulgarie* dénoncent leurs trait d'amitié et d'assistance mutuelle avec la Youg slavie.

— Le Pape reçoit en audience privée, à *Caste gandolfo*, M. Roger Millot, président de « P Romana », qui l'a entretenu du prochain Congr d'Amsterdam dont le thème sera : « Les inte lectuels catholiques dans la Rédemption. »

— La Radio vaticane annonce qu'en *Roumani* le ministre des Cultes a ordonné la fermetur dans les quinze jours au plus tard, de tous l couvents.

LUNDI 3. — A Paris, 52e Congrès de l'Ass ciation française de chirurgie.

— Ouverture, à Saint-Etienne, du premier Co grès national des petites et moyennes entreprise Le problème de la réforme fiscale et la questio ds patentes y sont étudiés.

— Les compositeurs Henri Busser et Emmanu Bondeville sont nommés, le premier : directe de l'Opéra, le second : directeur de l'Opéra Comique.

— 55 000 ouvriers frontaliers belges se mette en grève pour protester contre le préjudice q la nouvelle dévaluation du franc leur fait subi

— Les syndicats Force Ouvrière de la régio parisienne demandent la rupture des pourparle avec le gouvernement sur la question des salaire et préconisent une grève générale d'avertisseme de vingt-quatre heures, tandis que la Fédératio S. F. I. O. de la Seine réclame le retrait immé diat des ministres socialistes.

A L'ÉTRANGER. — *Sofia* et *Bucarest* reconnaisse le gouvernement de la République populaire chi noise.

— La *Bulgarie* dénonce la convention bulgar yougoslave, signée en août 1947, et relative au facilités de franchissement de la frontière entr les deux pays.

MARDI 4. — MM. Charles Maurras et Charle Pujo adressent un mémoire au garde des Sceau pour demander la revision de leur procès. O sait que, le 27 janvier 1945, la Cour de justic du Rhône a condamné Charles Maurras à l réclusion à perpétuité, et Maurice Pujo à cin ans de prison.

— La Fédération du Rhône du parti socialist demande, à son tour, par télégramme, le retrai immédiat des ministres socialistes, « en raiso de l'insuffisance des mesures gouvernementale en faveur de la classe ouvrière ».

A L'ÉTRANGER. — A *Barcelone*, mort, à l'âg de 60 ans, du peintre Beltram Masses, auteur d nombreux portraits, dont celui du général Franco Il avait vécu longtemps à Paris.

— La *Tchécoslovaquie*, suivant l'exemple de l Russie, de la Bulgarie, de la Hongrie et de l Roumanie, dénonce son traité d'amitié avec l Yougoslavie, signé en 1946.

— Le maréchal Tito libère la moitié des kominformistes se trouvant dans les prisons de *Yougoslavie*.

— La *Hongrie* et la *Tchécoslovaquie* reconnaissent la République populaire chinoise.

— En réponse à la demande du gouvernement français, la *Grande-Bretagne* fait connaître qu'elle est prête à discuter les questions monétaires affectant les pays de l'Europe, à condition que de telles discussions se déroulent dans le cadre de l'O. E. C. E.

MERCREDI 5. — Au sein du Cabinet Queuille, rupture de la solidarité ministérielle. M. Daniel

Mayer, ministre du Travail et de la Sécurité sociale, ayant par avance récusé l'arbitrage du président du Conseil sur les salaires anormalement bas, ce dernier remet sa démission au président de la République qui demande un délai de réflexion de vingt-quatre heures pour accepter ou refuser cette démission.

A L'ÉTRANGER. — Réunion, à *New-York*, des ministres des Affaires étrangères de France, de Grande-Bretagne, de l'Union soviétique et des Etats-Unis, pour tenter de résoudre les différents problèmes qui entravent la rédaction du traité d'Etat autrichien. Ces conversations n'ont pas abouti.

— A *Washington*, ouverture de la première Conférence des ministres de la Défense des nations signataires du pacte atlantique, à laquelle participe, pour la France, M. Ramadier.

— La *Yougoslavie* reconnaît, à son tour, le nouveau gouvernement de la République chinoise.

JEUDI 6. — Le président de la République accepte la démission du gouvernement Queuille.

— On annonce qu'en raison de la crise politique française, la Conférence des ministres des Finances français, italien, belge et hollandais, qui devait se réunir à Paris le 11 octobre, est ajournée.

— A Paris, ouverture du XXXVIe Salon de l'automobile.

— Clôture, à Paris, de la 4e Conférence générale de l'U. N. E. S. C. O. Le budget a été fixé à 8 millions de dollars pour l'exécution d'un programme qui comprend des plans de reconstruction et d'aide éducative aux réfugiés du Moyen-Orient et de la Grèce, et aux sinistrés de l'Equateur ; la diffusion de la culture et des arts ; la coordination des efforts des savants de tous les pays ; la suppression des obstacles s'opposant à la libre circulation des informations.

— M. Robert Schuman quitte New-York pour Paris.

— A la suite d'une proposition de la C. G. T., la C. F. T. C. lance aux Confédérations syndicales : C. G. T., C. G. T.-F. O., C. G. C., un appel à l'action commune sous la garantie de l'acceptation d'un protocole d'accord aux conditions rigoureuses.

— Arrivée en France de S. M. Norodom Sihanouk, roi du Cambodge.

— Mort, à Paris, à l'âge de 55 ans, de M. Pierre Belperron, directeur littéraire de la librairie Plon, depuis vingt-cinq ans. Il était l'auteur de plusieurs ouvrages : *La Croisade contre les Albigeois, La guerre de Sécession, La deuxième guerre mondiale* et *La joie d'amour*, étude des troubadours et de l'amour courtois.

A L'ÉTRANGER. — A *Washington*, M. Truman signe le projet de loi d'aide militaire à l'étranger.

— *La Croix* annonce la nomination comme internonce apostolique en *Egypte*, de Mgr Albert Levame, archevêque titulaire de Chersonèse, ancien nonce apostolique à San-Salvador, au Honduras et au Guatemala. Mgr Levame fut, autrefois, auditeur à Paris.

— Selon une dépêche de l'*United Press* de Vienne, Tito aurait fait exécuter 15 parachutistes soviétiques arrêtés en *Yougoslavie*.

— En représailles envers l'expulsion de ses propres diplomates, la *Yougoslavie* décide l'expulsion de huit membres de l'ambassade de Pologne et de cinq membres de l'ambassade de Tchécoslovaquie à Belgrade.

— Sur l'invitation du président Truman, le pandit Nehru quitte *La Nouvelle-Delhi* pour se rendre en avion aux Etats-Unis.

— Dans une note à Moscou, les *Etats-Unis* s'élèvent avec véhémence contre les traitements odieux infligés à des Américains égarés en zone russe.

— Toutes les démocraties populaires ont maintenant, comme Moscou, protesté auprès des Trois contre la création du gouvernement de Bonn, mais on apprend que déjà les *Etats-Unis* ont rejeté la note soviétique du 1er octobre sur ce sujet.

VENDREDI 7. — M. Vincent Auriol reçoit le roi du Cambodge Norodom Sihanouk.

— Ouverture, à Paris, du Salon des Tuileries.

— Mgr Maurice Feltin prend possession par procureur du siège métropolitain de Paris. Sa devise est : « *Animam pro ovibus ;* ma vie pour mes brebis. »

— En attendant la réunion de son Comité national, le bureau de Force Ouvrière refuse toute unité d'action avec la C. G. T.

— Le Conseil général de l'Ardèche adopte, par 15 voix contre 12, une motion proposant d'accorder une indemnité de 500 francs par an et par enfant fréquentant les écoles publiques ou privées aux familles ardéchoises non imposables sur le revenu.

A L'ÉTRANGER. — On annonce qu'à *Prague*, environ 2 000 arrestations de non-communistes ont été opérées dans les nuits du 3 au 4 et du 4 au 5 octobre. Ces arrestations auraient les motifs suivants : supprimer toute activité des groupes clandestins ; affaiblir la force de l'Eglise catholique, éliminer les membres des professions libérales.

— A *Berlin*, constitution du gouvernement de l'Allemagne orientale. Réuni en Assemblée plénière, le « Conseil du peuple » de la zone soviétique se constitue en Volkskammer (Chambres de 400 députés) qui, aux termes de la Constitution rédigée par le « Congrès du peuple », est désormais l'organe suprême de la nouvelle République allemande de l'Est. Un gouvernement provisoire régira le nouvel Etat jusqu'aux élections du 15 octobre 1950. Le leader communiste Otto Grotewohl a été désigné par la Chambre comme ministre-président chargé de former le gouvernement.

— A *Sofia*, deux ministres, M. Stefan Tontchev et Vasil Markov, l'un agrarien, l'autre communiste, sont relevés de leurs fonctions pour « insuffisance dans l'exécution de leur tâche ».

SAMEDI 8. — En vue de dénouer la crise ministérielle, le président de la République charge M. Jules Moch d'une « mission d'information ».

— En la cathédrale Notre-Dame, Mgr Feltin est intronisé archevêque de Paris. Le cardinal Spellman, archevêque de New-York, assiste à la cérémonie.

A L'ÉTRANGER. — Le général Paul Ely est désigné pour représenter la France au groupe permanent du Comité militaire des Douze, chargé d'élaborer, à *Washington*, la défense stratégique de l'Atlantique-Nord.

DIMANCHE 9. — A L'ÉTRANGER. — Dans les secteurs occidentaux de *Berlin*, 50 000 Berlinois manifestent en faveur de l'unité allemande et protestent contre la formation d'un gouvernement communiste de l'Allemagne orientale.

— Pour la deuxième fois depuis la seconde guerre mondiale, mais avec un corps électoral fortement accru, notamment d'anciens prisonniers et de nazis amnistiés, l'*Autriche* vote pour renouveler son Conseil national et ses neuf Parlements fédéraux. Le Parlement autrichien comprend désormais, sur un total de 165 députés, 77 populistes (catholiques), 67 socialistes, 16 députés de la Ligue des indépendants (néo-nazis), et 5 communistes.

— En *Chine*, devant l'avance des armées communistes, le gouvernement nationaliste quitte Canton pour Tchoung-King.

— Désormais, la Cour suprême du *Canada* sera la Cour d'appel définitive du Dominion, et les Canadiens ne pourront plus se référer en dernière instance au Comité juridique du Conseil privé de Londres.

— D'importantes réductions de tarifs douaniers sont annoncées, à *Genève*, par les 31 nations qui ont pris part, l'été dernier, à la Conférence tarifaire d'Annecy, qui dura du 11 avril au 14 août.

LUNDI 10. — M. Jules Moch rend compte au président de la République da sa mission d'information.

— Les ouvriers frontaliers belges, en grève depuis une semaine, reprennent le travail. Un *modus vivendi* est envisagé.

A L'ÉTRANGER. — S. S. Pie XII nomme présidente générale de l'Association catholique internationale des œuvres de Protection de la Jeune Fille Mme Dr Casimir Morard, à *Fribourg* (Suisse). Elle succède à Mme Georges de Montenach, déchargée de ces fonctions.

— L'administration militaire soviétique cesse d'exister en *Allemagne orientale*. Elle est remplacée par une mission de contrôle.

— Des informations de *Prague* signalent qu'en Tchécoslovaquie, des arrestations massives, commencées le 3 octobre, doivent se prolonger jusqu'au 15 novembre. 50 000 personnes seront arrêtées dont 10 000 à Prague.

— *Londres* répond, en la rejetant, à la protestation de Moscou, en date du 30 septembre, sur la création du gouvernement de Bonn.

— Aux élections de *Norvège*, les résultats sont les suivants : socialistes, 86 contre 75 ; libéraux, 22 contre 20 ; conservateurs, 21 contre 25 ; agrariens, 12 contre 10 ; chrétiens populaires, 8 contre 8 ; communistes, 1 contre 11.

MARDI 11. — M. Jules Moch accepte d'être « président du Conseil désigné ».

— M. Albert Henraux est nommé conservateur adjoint du Musée de Chantilly, en remplacement de M. Henri Malo, décédé. Né en 1881, M. Henraux a appartenu, comme vice-président, au Conseil des musées nationaux. Il préside, depuis 1945, la Commission de récupération des objets d'art transportés en Allemagne. Il est aussi président de la Société des Amis du Louvre.

— Le cardinal Spellman, archevêque de New-York, quitte Paris.

A L'ÉTRANGER. — Mgr Righi Lambertini Egano, précédemment auditeur à la nonciature apostolique à *Rome*, est nommé auditeur à la nonciature apostolique de Paris.

— M. Wilhelm Pieck, vétéran communiste, âgé de 73 ans et coprésident du parti socialiste-communiste unifié, est élu, à l'unanimité, par les membres des deux Chambres du Parlement, président de l'*Allemagne orientale*. Quelques heures avant, le Dr Reinhold Lobedanz, démocrate-chrétien, âgé de 69 ans, avait été élu président du Laenderkammer (Chambre haute), et M. Otto Buchwitz, communiste, âgé de 70 ans, vice-président.

— Le gouvernement nationaliste chinois évacue *Canton* et se réfugie à Tchoung-King.

— A *Vienne*, le Cabinet autrichien démissionne. Le chancelier Figl est chargé de former le nouveau gouvernement.

MERCREDI 12. — M. Jules Moch, président du Conseil désigné, demande l'investiture de l'Assemblée nationale. A cette occasion, les communistes appellent leurs troupes à « débrayer » et à manifester cet après-midi, mais leur appel est très partiellement suivi.

— Mgr Feltin, archevêque de Paris, est reçu par le président de la République.

— S. M. Mohamed Zahir Chah, roi d'Afghanistan, arrive à Paris.

— Renouvellement du bureau du Syndicat de la presse parisienne. M. Henri Massot (*Paris-Presse*) est élu président.

— M. Patrice Bougrain, député de Saône-et-Loire (non inscrit), donne sa démission.

— A L'ÉTRANGER. — A *Berlin*, M. Otto Grotewohl, chef du gouvernement de la nouvelle République démocratique allemande, présente son Cabinet à la Chambre basse (Volkskammer).

— A Londres, 70e Congrès annuel du parti conservateur britannique.

— Arrivée à *Washington* du pandit Nehru, restera environ trois semaines aux Etats-Unis.

— On mande d'*Oslo* que le prix Nobel de la p a été décerné à sir John Boyd-Orr, ancien di teur de l'organisation du ravitaillement et l'agriculture des Nations Unies.

JEUDI 13. — A Paris, entretiens Sforza-Schum

— Ouverture, au palais de Chaillot, du VIIe Sa de la marine, qui restera ouvert jusqu'au 14 vembre.

— Mort, à Paris, à l'âge de 74 ans, de M. Legra Chabrier, vice-président et doyen de la presse music-hall.

— Mort, à Paris, du compositeur Charles Silv Né en 1868, prix de Rome en 1891, il a écrit œuvres symphoniques assez nombreuses, telles *Rapsodie sicilienne*, ses *Danses écossaises*, sa S *transylvaine* ; un grand mystère : *Tobie*. Mais est surtout connu comme musicien de théâtre. Pr cipales œuvres : *La Belle au bois dormant*, *mégère apprivoisée*, *La grand'mère*, *Quatre-vin treize*.

A L'ÉTRANGER. — A *Luxembourg*, ouverture d'u importante conférence du Benelux, qui se tient huis clos et traite du renforcement de l'union é nomique des trois pays.

— Le président Truman nomme Mme Eugén Anderson membre de la Commission nationale parti démocrate, ambassadeur des *Etats-Unis* Danemark. C'est la première fois qu'une femi accède au rang d'ambassadeur dans la diploma américaine.

VENDREDI 14. — A 6 heures du matin, apr quinze heures de débats, M. Jules Moch, préside du Conseil désigné, reçoit, à une voix de majori par 311 voix contre 223 et 61 abstentions, l'inv titure de l'Assemblée nationale.

— Grève des boueurs parisiens suivant celle d chefs cantonniers. Elle a pour objet des augme tations de salaires et le reclassement.

A L'ÉTRANGER. — Radio-Vatican annonce la non nation de Mgr Frantisek Tomasek comme au liaire de Mgr Josef Matocha, archevêque d'*Olomo*

— A *New-York*, après un procès qui a duré ne jours, onze leaders communistes américains, pou suivis en vertu d'une loi de 1940, visant l'activi des groupes subversifs, ont été reconnus coupabl d'avoir conspiré au renversement des Etats-Un par la force. Les onze leaders ont été écroués attendant la sentence définitive.

20 nov. 1949. — No 1056. — Nouvelle série : No 143

Ce numéro contient :

Le numéro 1055 a été tiré à 15 200 exemplaires.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8e, *Le directeur* : R. BERTEAUX.